

**BURKINA FASO**



Unité- Progrès- Justice

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES (MENAPLN)**

**PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE  
L'EDUCATION DE BASE ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE (PSDEBS) 2021-2025**

**GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
AMBASSADE A OUAGADOUGOU**

Arrivée le 19 JAN. 2022

**COURRIER ARRIVEE**

Décembre 2021

# SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	I
AVANT-PROPOS.....	II
CLARIFICATION DES CONCEPTS .....	III
RESUME EXECUTIF .....	VII
CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE L'EDUCATION DE BASE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	3
I.1 UN CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DU PAYS MARQUE PAR DES CRISES .....	3
I.2 DES CADRES INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL CARACTERISES PAR UNE MULTIPLICITE D'ACTRICES/ACTEURS ET UN CADRE JURIDIQUE EN QUETE D'APPROPRIATION .....	5
I.3 DES RESSOURCES INSUFFISANTES A RATIONNALISER.....	6
I.4 BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES PASSES ET EN COURS.....	8
I.5 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES .....	14
I.6 FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES .....	14
I.7 DEFIS A RELEVER.....	17
II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	18
II.1 LES FONDEMENTS.....	18
II.2 LA VISION.....	19
II.3 LES PRINCIPES DIRECTEURS .....	19
II.4 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	20
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION.....	26
III.1 DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE .....	26
III.2 SUIVI-EVALUATION .....	28
III.3 MECANISME DE FINANCEMENT.....	28
III.4 ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	29
IV. ANNEXES .....	32
IV.1 CADRE LOGIQUE.....	32
IV.2 CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE DU PSDEBS .....	37
IV.3 CADRE PROGRAMMATIQUE DU PSDEBS.....	44

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AENF	: Alphabétisation et Education Non formelle
AFI-D	: Alphabétisation/Formation intensive des Jeunes de 9 à 16 ans pour le Développement
AMT	: Alphabétisation en Milieu de Travail
CBN	: Centre Bamna Nuara
CEBNF	: Centre d'Éducation de Base Non formelle
CEEP	: Centre d'Eveil et d'Education préscolaire
CFPNF	: Centre de Formation professionnelle non formelle
CNPD	: Commission nationale de Planification et de Développement
COGES	: Comité de Gestion d'Ecole/ Comité de Gestion d'Etablissements scolaires
CP1	: Cours préparatoire première année
CPAF	: Centre permanent d'Alphabétisation et de Formation
DAJC	: Direction des Affaires juridique et du Contentieux
DGEC	: Direction générale des Examens et Concours
DGEFTP	: Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
DGENF	: Direction générale de l'Éducation Non formelle
DGESS	: Direction générale des Études et des Statistiques sectorielles
DGREIP	: Direction générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation pédagogique
DIOSPB	: Direction de l'Information, de l'Orientation scolaire, professionnelle et des Bourses
DPEPPNF	: Direction provinciale de l'Éducation préscolaire, primaire et Non formelle
DREPPNF	: Direction régionale de l'Éducation préscolaire, primaire et Non formelle
DRH	: Direction des Ressources humaines
EA	: Effet attendu
ECOM	: Ecole communautaire
EdB	: Ecole du Berger et de la Bergère
EFTP	: Enseignement et Formation techniques et professionnels
EFTP	: Enseignement et Formation Technique et Professionnel
ENF	: Éducation Non formelle
FCB	: Formation complémentaire de Base
FE	: Formule enchainée
FEIPA	: Foyer d'Education et d'Innovation pédagogique pour Adolescents/tes
FONAENF	: Fonds pour l'Alphabétisation et de l'Education Non formelle
FTS	: Formation technique spécifique
GAR	: Gestion axée sur les Résultats
GHM	: Gestion hygiénique des Menstrues
IST	: Infections Sexuellement transmissibles
MENAPLN	: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MJPEE	: Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
NA	: Non applicable
ND	: Non disponible
OS	: Objectif spécifique
PDSEB	: Plan de Développement stratégique de l'Education de Base
PdT	: Pédagogie de Texte
PNDES	: Plan national de Développement économique et social
PRONAA	: Programme national pour l'Accélération de l'Alphabétisation
PSDEBS	: Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire
PSEF	: Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation
REFLECT	: Regenerated Freirean Literacy Trough Empowering Communtiy Technicies
RGPH	: Recensement général de la Population et de l'Habitation
SP-PLNEC	: Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté
TICE	: Technologies de l'Information et de la Communication en Education
VIH/SIDA	: Virus de l'immunodéficience Humaine /Syndrome immunodéficientaire acquis

## AVANT-PROPOS

Le développement du système éducatif a toujours été une préoccupation majeure pour les différents gouvernements du Burkina Faso. C'est ainsi que plusieurs politiques, stratégies et programmes ont été élaborés et mis en œuvre. Il s'agit entre autres du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) 2001-2012, du Programme de Développement stratégique de l'Education de Base (PDSEB), 2012-2021, du Plan sectoriel de l'Education et la Formation (PSEF) 2017-2030.

La mise en œuvre des différentes politiques a permis d'enregistrer des progrès significatifs mais il reste encore beaucoup de défis à relever.

Pour ce faire, le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) s'est engagé, depuis la 7<sup>ème</sup> mission conjointe de suivi du PDSEB tenue en avril 2019, dans l'écriture d'un Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) qui couvre la période 2021-2025.

La mise en œuvre de cet engagement intervient dans un contexte marqué par la fin en décembre 2021 du PDSEB, l'adoption et la mise en œuvre de la phase n°2 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) pour la période 2021-2025 et la poursuite de la mise en œuvre du PSEF 2017-2030.

Le PSDEBS qui fait suite au PDSEB est en cohérence avec le PSEF et le PNDES II. Aussi, le Burkina Faso cherche-t-il non seulement à consolider les acquis jusque-là enregistrés en matière d'éducation et de formation mais également à poursuivre les efforts pour guider et orienter les appuis des acteurs nationaux et des partenaires au développement en faveur d'une éducation et d'un apprentissage de qualité pour toutes et pour tous.

En effet, l'élaboration et la mise en œuvre du PSDEBS permettra d'accélérer, sur la période 2021-2025, le développement de l'éducation préscolaire, des enseignements primaire, post-primaire et secondaire, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et de l'éducation non formelle (ENF) conformément aux attributions dévolues au MENAPLN.

Le processus d'élaboration du PSDEBS a été participatif et itératif, avec la contribution de toutes les parties prenantes en matière de développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

Je saisis la présente occasion pour féliciter et remercier, au nom du Gouvernement, les différents acteurs du monde éducatif, les partenaires techniques et financiers et toutes/tous celles/ceux qui ont participé à la formulation du PSDEBS, référentiel qui régira l'éducation de base et l'enseignement secondaire durant les cinq prochaines années.

Pour terminer, j'invite l'ensemble des actrices/acteurs étatiques, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les Organisations non gouvernementales (ONG), les Associations de Développement (AD) et le secteur privé à s'impliquer dans la mise en œuvre de ce plan stratégique, toute chose qui permettra de renforcer la construction, la consolidation de l'œuvre éducative et de relever le défi de la continuité éducative dans notre pays.

**Pr Stanislas OUARO**

Officier de l'Ordre des Palmes académiques

## CLARIFICATION DES CONCEPTS

**Alphabétisation** : L'alphabétisation désigne l'ensemble des activités éducatives et de formations destinées à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

**Citoyenneté** : La citoyenneté est l'état ou la qualité du citoyen. C'est le lien qui rattache l'individu à la collectivité, à la nation à laquelle il appartient. Elle suppose la connaissance et l'exercice de ses droits et de ses devoirs. La citoyenneté suppose le respect de l'autre, la courtoisie, la liberté individuelle et collective, le respect de l'autorité, des personnes âgées, du bien public, de l'environnement etc.

**Compétence** : La compétence se définit comme la capacité, l'aptitude reconnue dans une matière, un domaine, en raison de connaissances possédées. Elle se décline en savoirs (connaissances), en savoir-faire (pratiques) et en savoir-être (comportements relationnels) ainsi qu'en des aptitudes. Elle est généralement acquise, mise en œuvre pour remplir les tâches qui sont attendues (Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2012 :9). Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les compétences se réfèrent aux acquis des apprenants susceptibles de prouver leur niveau et aux objectifs de l'apprentissage.

**Déclaré(e) alphabétisé(e)** : celui ou celle qui sait lire et écrire à la fin d'une formation d'alphabétisation de base est déclaré(e) alphabétisé(e). Dans le contexte du Burkina Faso, sont considérés comme déclarés alphabétisés, les apprenants ayant été admis à la fin des formations suivantes : Formation complémentaire de Base (FCB), Formule enchaînée (FE), Regenerated Freirean Literacy Trough Empowering Community Technicians (REFLECT) niveau 2, Pédagogie de Texte (PdT) niveau 2, Alphabétisation en Milieu de Travail (AMT) niveau 2 et Braille niveau 2. En ce qui concerne les adolescents, les formations suivantes sont exigées pour être déclaré alphabétisé : Centre d'Education de Base non formelle (CEBNF) niveau 2, Centre Bamna Nuara (CBN) Jeunes niveau 2, Ecole communautaire (ECOM) niveau 2, Alphabétisation/Formation intensive des Jeunes de 9 à 16 ans pour le Développement (AFI-D) niveau 2, Ecole du Berger et de la Bergère (EdB) niveau 2, Foyer d'Education et d'Innovation pédagogique pour Adolescent/te (FEIPA) niveau 2, Centre de Formation professionnelle non formelle (CFPNF) niveau 2.

**Éducation de base** : C'est l'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre et d'interagir avec son environnement, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle. (Loi d'orientation de l'Éducation).

**Éducation des adultes** : Ce concept désigne l'ensemble des processus organisés d'éducation, quels qu'en soient le contenu, le niveau et la méthode, qu'ils soient formels ou non formels, qu'ils prolongent ou remplacent l'éducation initiale dispensée dans les établissements scolaires et universitaires et sous forme d'apprentissage professionnel, grâce auxquels des personnes considérées comme adultes par la société dont elles font partie, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances, améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou leur donnent une nouvelle orientation, et font évoluer leurs attitudes ou leur comportement dans la double perspective d'un épanouissement intégral de l'homme et d'une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant. (Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 1976 : 2).

**Education en situation d'urgence** : c'est un terme générique qui désigne les réponses éducatives adéquates dans les situations urgentes et soudaines, ainsi que l'apport d'une éducation en période de crise et durant les phases de reconstruction. L'éducation en situations d'urgence doit donc être comprise comme une réponse

humanitaire « ...qui protège le bien-être, favorise les possibilités d'apprentissage et nourrit le développement global (social, émotionnel, cognitif, physique) d'enfants perturbés par des conflits et des catastrophes ».

**Education inclusive** : selon la note sur l'EPT, c'est ce type d'éducation qui est basée sur le principe que tous les enfants quel que soit leur degré de handicap doivent avoir l'opportunité d'apprendre et que les enfants apprennent mieux quand ils apprennent ensemble.

**Éducation Non Formelle** : l'éducation non formelle se définit comme toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré. (Loi d'orientation de l'éducation).

**Education ou encadrement de la petite enfance** : l'ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de zéro à six ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et de contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation de la prime enfance (zéro à 3 ans) et l'éducation préscolaire (3 à 6 ans). (Loi d'orientation de l'éducation).

**Education Pour Tous** : le concept d'éducation pour tous (E.P.T.) définit un menu commun de base en éducation sans que cela n'implique nécessairement une poursuite généralisée des études les plus longues.

**Egalité en éducation** : Pour atteindre l'égalité dans l'éducation, il ne suffit pas d'arriver à 50-50 mais aussi s'assurer que les filles et les garçons ont les mêmes chances d'accéder et de réussir à l'école et, plus tard leur vie.

**Enseignement de base** : l'ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants de six ans à seize ans des compétences de base qui leur permettent soit de suivre les études de l'enseignement secondaire, soit de s'insérer dans la vie socio-professionnelle. L'enseignement de base comprend l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire. (Loi d'orientation de l'éducation).

**Enseignement et Formation techniques et professionnels (EFTP)** : conformément à l'article 27 de la loi d'orientation de l'éducation, l'EFTP comprend les composantes ci-après : i) l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels, ii) l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs, iii) les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics, iv) les formations à caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle et les centres d'apprentissage publics et privés, v) la formation continue des travailleurs. Ainsi, pour la Politique Nationale, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socioéconomiques.

**Enseignement post-primaire** : le niveau d'enseignement formel d'une durée de trois (3) ans ou quatre (4) ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il est destiné aux sortants de l'enseignement primaire et constitue le second palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin d'enseignement de base. (Loi d'orientation de l'éducation).

**Enseignement primaire** : le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de six (6) ans, et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est destiné aux enfants âgés de six (6) ans au moins et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle ; (Loi d'orientation de l'éducation).

**Enseignement secondaire** : l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale varie de deux (2) à trois (3) ans. Il comporte un cycle unique et vise à assurer aux sortants de l'enseignement de base un enseignement général, technique ou professionnel. (Loi d'orientation de l'éducation).

**Équité** : Dans le domaine de l'éducation, la notion d'équité renvoie à une répartition juste et équitable des services éducatifs donnant ainsi la chance à tous les individus ou groupes d'individus d'accéder à un niveau déterminé du système éducatif dans des conditions équivalentes d'apprentissage, de réussite et d'accessibilité au marché de l'emploi ou du travail.

**Extension linguistique** : afin de disposer de documents didactiques et pédagogiques, on procède à l'élaboration progressive des documents dans les différentes langues. C'est ce processus d'équipement progressif des langues qui est qualifié d'extension linguistique. L'extension linguistique consiste donc à équiper de manière progressive les différentes langues nationales en documents didactiques et documents de formation.

**Formation professionnelle** : selon la loi d'orientation c'est l'ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, de qualification et d'aptitudes nécessaires pour exercer une profession ou une fonction avec compétence et efficacité. (Loi d'orientation de l'éducation).

**Formation professionnelle** : selon la loi d'orientation c'est l'ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, de qualification et d'aptitudes nécessaires pour exercer une profession ou une fonction avec compétence et efficacité. (Loi d'orientation de l'éducation).

**Formations à la carte** : elles s'adressent à des apprenants de 14 ans aspirant apprendre un métier. Les postulants proviennent du niveau terminal des CEBNF, des structures d'éducation formelle (enseignement de base, enseignement secondaire), des CPAF et d'analphabètes. Le second cycle offre aux jeunes et adultes la possibilité d'accéder à l'un ou l'autre des trois types de formation prévus : option I : Apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F) ; option II : Culture, scientifique et technique (CST) et option III : Formations techniques spécifiques (FTS).

**Genre** : Le genre se réfère aux relations sociales entre les hommes et les femmes et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôle, de statut, fonction socialement attribués et culturellement justifiés, et qui évolue dans le temps et dans l'espace. Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable.

**Gouvernance locale ou décentralisée de l'ENF** : s'entend par la maîtrise d'ouvrage effective de l'ENF par les communes et les régions conformément aux dévolutions en la matière consacrées par le code général des collectivités territoriales (2004). Elle se traduit concrètement par la visibilité sur le terrain de la prise en charge de ces dévolutions à travers une appropriation conséquente de la part des acteurs des collectivités conformément aux rôles échus par le code général des collectivités territoriales. L'éducation à la citoyenneté doit amener l'élève/apprenant à participer activement à la vie de l'école, de la famille et de la communauté.

**Mobilisation sociale** : dans le domaine spécifique de l'éducation, la mobilisation sociale s'entend comme un processus itératif de communication en vue de susciter un engagement individuel et collectif pour la cause de l'éducation.

**Orientation scolaire et professionnelle** : elle consiste à proposer à une personne en âge de scolarité, (obligatoire, post-obligatoire voire permanente ou continue), les différentes filières, séries ou voies dans lesquelles elle pourrait s'insérer en fonction de ses intérêts, de son parcours scolaire antérieur et de sa personnalité.

**Parité** : la parité dans l'éducation signifie généralement que les personnes des deux sexes sont présentes dans le système éducatif en nombre égal. La parité n'est pas un but en soi, mais une des étapes vers l'égalité de genre dans l'éducation.

**Passerelles** : une passerelle est un dispositif éducatif mis en place pour permettre aux apprenantes et apprenants de passer d'un ordre d'enseignement à l'autre d'une part, pour permettre aux enfants hors école de pouvoir être réintégrés dans le système éducatif d'autre part. La passerelle est cette balise qui favorise l'accès des apprenants du sous-système de l'éducation non formelle aux autres niveaux d'enseignement et de formation du formel et vice-versa.

**Promotion des langues nationales** : aux termes de la Loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant Loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation de langues nationales du Burkina Faso, la promotion d'une langue est toute action ou toute décision permettant à une langue de jouer un rôle de développement culturel, socioéconomique et de cohésion sociale.

## RESUME EXECUTIF

Dans sa volonté de consolider les acquis et de poursuivre la remédiation aux insuffisances qui persistent dans le système éducatif burkinabè suite à la mise en œuvre des différentes réformes et stratégies, le Gouvernement burkinabè a décidé d'élaborer le PSDEBS pour la période 2021-2025. Ce Plan demeure en cohérence avec la vision holistique édictée par la Loi d'Orientation de l'éducation adoptée en 2007 et les axes majeurs tracés dans le PSEF 2017-2030 ainsi que le PNDES II 2021-2025.

Le processus d'élaboration du plan qui a été très participatif, a impliqué des acteurs et des partenaires de l'éducation. Le rapport diagnostic, le modèle de simulation financière et la note de cadrage élaborés en 2020 ont été les principales sources qui ont fourni les éléments nécessaires à la formulation de ce nouveau plan stratégique dont le champ d'action couvre l'éducation préscolaire, les enseignements primaire, post-primaire général et secondaire général, l'éducation non formelle et l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP).

Les faiblesses majeures relevées dans le diagnostic au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire sont entre autres : (i) un accès à une éducation de base et à un enseignement secondaire qui reste à améliorer, (ii) une éducation pour tous en quête d'une meilleure qualité dans un cadre global de crise de l'apprentissage, (iii) une éducation non formelle (ENF) de faible qualité avec des inégalités de genre, (iv) un enseignement post-primaire et secondaire technique et professionnel (ETP) embryonnaires et désorganisés, (v) des manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques insuffisants à tous les niveaux, (vi) une mobilisation sociale non encore effective à tous les niveaux éducatifs et (vii) une gestion et un pilotage du système éducatif peu professionnels, avec des résistances à l'innovation. Toutes ces faiblesses sont aggravées par la crise sécuritaire avec pour corollaire la fermeture et la destruction de nombreux établissements scolaires.

En vue de faire face à ces faiblesses dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire, les défis majeurs à relever à l'horizon 2025 sont : (i) assurer une scolarisation universelle inclusive soutenue par une stratégie d'accès, de maintien et favorable au genre à tous les niveaux, (ii) mettre à la disposition du MENAPLN du personnel qualifié à travers une stratégie rigoureuse de leur gestion, (iii) diversifier les spécialités de formation et des passerelles entre les différents niveaux, (iv) améliorer le suivi-encadrement et de formation des enseignants et encadreurs pédagogiques, (v) assurer l'employabilité des jeunes et des adultes sortants de l'ENF et (vi) gérer rationnellement les ressources humaines et financières.

Au regard de ces défis à relever, le PSDEBS en tant que référentiel sous-sectoriel, vise sur la période 2021-2025, l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en adéquation avec les besoins de l'économie. A terme, il s'agira d'accroître de 2020 à 2025, le taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,9% à 10,5%, au primaire de 86,6% à 95,7% au post-primaire de 49,3% à 63,5% et au secondaire de 21,9% à 28,8%. Le taux d'achèvement au primaire passera de 60,3% à 82,6%, au post-primaire de 39,0% à 48,9% et au secondaire de 17,5% à 20,1%. Les effectifs de l'ENF des jeunes et adolescents et des adultes passeront de 42 749 à 67 556 et ceux de l'EFTP passeront de 36 423 à 53 515.

Pour ce qui est de l'accès à l'éducation de base et à l'enseignement secondaire, il s'agira dans cet axe stratégique d'accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation formelle en améliorant la couverture au niveau du préscolaire, en assurant l'accès et la continuité éducative au primaire et au post-primaire et en développant l'enseignement post-primaire général et technique.

Concernant la qualité des enseignements/apprentissages, il consistera à renforcer la formation et l'encadrement pédagogique dans tous les ordres et types d'enseignements, à promouvoir les langues nationales et l'éducation à la citoyenneté et à assurer l'évaluation et la certification des apprentissages dans l'éducation formelle.

Pour l'éducation non formelle, l'ambition consiste à développer l'accès à l'éducation non formelle, à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation non formelle et à assurer l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages.

Au niveau du pilotage et du soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire, il s'agira d'améliorer la gouvernance au sein du département par l'accomplissement des missions qui lui sont

assignées dans le respect des principes de la gestion axée sur les résultats et d'améliorer l'image de l'institution. Il est également prévu de renforcer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère.

En se fondant sur la loi d'orientation de l'éducation, les référentiels sous régionaux et africains, le PSEF 2017-2030 et le PNDES II 2021-2025, la vision du PSDEBS est décliné comme suit : « à l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un  **système d'éducation de base et d'enseignement secondaire démocratique, performant, résilient, contribuant à la formation de citoyens responsables, producteurs et créatifs pour soutenir son développement économique et social**  ».

Pour atteindre cette vision, quatre axes stratégiques sus- cités ont été définis à savoir :

- **L'axe stratégique « Développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire »** qui vise principalement à (i) accroître le nombre des établissements, des élèves et des enseignants à tous les niveaux, (ii) assurer la santé/hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA et le maintien par la fourniture des services sociaux, (iii) poursuivre la mobilisation sociale pour une meilleure implication des parties prenantes, (iv) développer l'éducation inclusive et (v) poursuivre la continuité éducative en situation d'urgence et l'appui à l'enseignement privé.
- **L'axe stratégique « Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle »** qui vise à (i) renforcer la formation et le suivi/encadrement pédagogique dans tous les ordres d'enseignements, (ii) relire les curricula et programmes d'enseignement /formation, (iii) poursuivre la Recherche-action et la recherche développement, (iv) doter les établissements scolaires en matériels pédagogiques et didactiques (v) promouvoir les langues nationales et l'éducation à la citoyenneté, opérationnaliser les passerelles et (vi) évaluer les connaissances et les compétences.
- **L'axe stratégique « Développement de l'Education non formelle »** qui vise essentiellement à (i) développer l'offre et la demande en éducation non formelle (ENF) en augmentant le nombre de Centres, des apprenants et des animateurs ainsi que les formules et les spécialités de formation, (ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation non formelle en renforçant les compétences techniques, professionnelles et entrepreneuriales des acteurs et des apprenants, (iii) assurer l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages par la mise en place d'un nouveau dispositif fonctionnel d'organisation des évaluations des apprentissages.
- **L'axe stratégique « Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire »** qui contribue à améliorer la gouvernance de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en renforçant la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère.

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PSDEBS sont estimées à 2 906 milliards de FCFA dont 2 727 milliards de FCFA en dépenses courantes et 179 milliards de FCFA en dépenses d'investissement.

Les ressources mobilisables sur la période sont estimées à 2 855 milliards de FCFA d'où un besoin de financement de 51 milliards de FCFA sur la période soit en moyenne 10 milliards de FCFA par an. Ce besoin représente 1,8% des ressources nécessaires et qui devra être comblé à travers le recours à des actions de plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des performances projetées du PSDEBS sont entre autres : (i) la récurrence des troubles sociopolitiques, (ii) la fréquence des mutations institutionnelles, (iii) la recrudescence des crises sécuritaire et sanitaire, et (iv) la morosité du contexte économique et financier national et international (vi) la faible adhésion des parties prenantes.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer une éducation de qualité pour tous afin de disposer de ressources humaines capables d'impulser son développement.

Dans cette dynamique, le Gouvernement a souscrit à des engagements sur le plan international. Il s'agit entre autres de l'agenda 2063 de l'Union africaine, des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030 contenue dans la déclaration d'Incheon et de la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique (CESA 2016-2025) de la Commission de l'Union africaine.

Cet engagement de l'Etat à opérer un changement qualitatif du système éducatif s'est traduit au plan national par la mise en œuvre, au cours des deux dernières décennies, de politiques et stratégies dans le but de booster les indicateurs clés du système éducatif. Il s'agit notamment du PDDEB de 2000 à 2009 et 2008 à 2012 et du PDSEB de 2012 à 2021.

Le PDDEB a couvert sur les deux phases de sa mise en œuvre, l'enseignement primaire et l'éducation non formelle au regard de la mission assignée au Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) en lien avec le caractère prioritaire accordé à l'Enseignement de Base par la promulgation de la Loi n° 013/96/ADP du 09 mai 1996 portant Loi d'Orientation de l'Education.

Mais avant la fin du PDDEB, une nouvelle Loi d'Orientation de l'éducation a été adoptée en 2007 pour permettre la mise en œuvre de la réforme du Système Educatif qui consacre l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans à travers le continuum éducatif.

Au terme du PDDEB, une forte expansion du système éducatif a été constatée sans corriger toutes les insuffisances constatées notamment au niveau de la qualité de l'éducation.

Afin de renforcer les acquis et de poursuivre l'atteinte des indicateurs d'accès et de qualité du PDDEB, le gouvernement a adopté le PDSEB (2012-2021). Le champ d'action de ce plan a concerné l'éducation préscolaire, les enseignements primaire et post-primaire pour opérationnaliser le continuum éducatif. A cet effet, le préscolaire et le post primaire ont été transférés au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MEN) par le décret n°2013-542/PRES/PM/MENA/MESS/MASN du 05 juillet 2013.

Par la suite, une réforme institutionnelle a permis de prendre en compte dans les missions du Ministère, l'enseignement secondaire général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et la Promotion des Langues nationales.

Au terme de la mise en œuvre du PDSEB, des progrès ont été enregistrés mais le système éducatif burkinabè comporte encore des insuffisances car il demeure généraliste, peu professionnalisant et moins adapté aux besoins du marché de l'emploi.

En effet, **au niveau de l'Accès**, le taux de préscolarisation est passé de 3% en 2011 à 5,95% en 2020 pour une prévision de 10,5% en 2025. Au primaire, le Taux brut de d'admission (TBA) était de 85,7% en 2011 et de 94,9% en 2020 pour une prévision de 99,1% en 2025. Le TBS est passé de 79,6% en 2011 à 86,6% en 2020 pour une cible de 95,7 en 2025. Le taux de transition en 2011 était de 68,7% et de 53,5% en 2020 pour une prévision de 95% en 2025. Au post-primaire, le TBA est passé de 37,7% en 2011 à 40,3% en 2020 pour une cible de 95% en 2025. Le TBS était de 33,4% en 2011 et de 49,3% en 2020 pour une prévision de 63,5% en 2025.

**Au niveau de la Qualité**, le taux d'achèvement au primaire était de 51% en 2011. Il est passé à 60,3% en 2020 pour une prévision de 82,6% en 2025. Au post-primaire, il est passé de 17,5% à 39,0% sur la même période pour une cible de 48,9% en 2025. Au secondaire, ce taux est passé de 8,1% à 17,5% pour une cible de 20,1% en 2025.

Certes des progrès ont été enregistrés mais beaucoup reste encore à faire pour atteindre les cibles. Par conséquent il est nécessaire de poursuivre les efforts de développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire afin d'améliorer les indicateurs à tous les niveaux, d'où l'engagement pris par le MENAPLN d'élaborer un plan stratégique pour la période 2021-2025. Le champ d'action dudit plan couvre

l'éducation préscolaire, les enseignements primaire, post-primaire et secondaire (général et technique) et l'éducation non formelle.

Ce plan devra contribuer à mettre en place les conditions favorables pour un développement global du système éducatif, équitable, inclusif et durable au Burkina Faso dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire.

Le processus d'élaboration du plan stratégique entamé en 2019, a connu une démarche participative et inclusive. Elle a impliqué les acteurs de l'administration publique, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, des ONG et Associations du monde éducatif, des partenaires sociaux, du secteur privé ainsi que des personnes de ressource ayant des expériences avérées dans la gestion du système éducatif.

Les principales étapes du processus ont été l'élaboration d'un rapport diagnostic, d'un modèle de simulation financière et d'une note de cadrage. Ces documents ont permis à l'équipe de rédaction de procéder à la formulation d'un projet de document de plan stratégique, assorti d'un plan d'actions triennal glissant qui intègrent les conclusions des Assises nationales de l'Education nationale, traduites en feuille de route suivant les axes stratégiques du PSDEBS 2021-2025.

Des sessions de validation du comité de pilotage, des consultations régionales, un atelier national de validation et une session d'examen de la Commission nationale de Planification et de Développement (CNPD) ont été organisés. Ces instances ont permis de recueillir la contribution des différents acteurs et de disposer d'un document approuvé par l'ensemble des acteurs et partenaires du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

Le présent plan stratégique qui est le résultat d'une large concertation s'articule autour des points suivants : (i) analyse diagnostique, (ii) éléments de la stratégie, (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation et (iv) analyse et gestion des risques.

## I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE L'EDUCATION DE BASE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### I.1 Un contexte global de développement socioéconomique du pays marqué par des crises

Depuis novembre 2015, le Burkina Faso connaît une crise sécuritaire conjuguée à une fronde sociale qui menacent parfois l'exécution des programmes d'enseignements/apprentissages.

- ***Un contexte politique marqué par un retour à une vie constitutionnelle normale***

Depuis l'instauration de la démocratie en 1991, le Burkina Faso a connu une relative stabilité sur le plan politique. A partir de 1998, des périodes de remous socio-politiques se sont installées et ont atteint leur paroxysme avec l'avènement de l'insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014. Le retour à l'ordre constitutionnel normal en novembre 2015 a permis au pays de consolider sa démocratie en dépit d'un contexte sécuritaire défavorable.

A la faveur de cette stabilité relative, des actions de développement se sont poursuivies. Des infrastructures ont été réalisées, des enseignants ont été recrutés, des écoles ont été dotées en vivres et équipements scolaires, les apprenants ont bénéficié des enseignements.

- ***Une dynamique économique et financière induisant un recul de la pauvreté mais avec une persistance des inégalités***

**Au plan socioéconomique**, l'économie nationale a nettement progressé entre 2015 et 2019 avant de fléchir en 2020. En effet, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 5,2% entre 2015 et 2019 en dépit de la persistance des attaques terroristes et de la fronde sociale. Pour l'année 2020, il a ralenti pour se situer à 1,9% en raison principalement des effets de la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Cette croissance sur la période s'est accompagnée en moyenne d'une bonne maîtrise de l'inflation à 0,5% et d'un PIB nominal par habitant de 434 181 FCFA. Cette performance de l'économie a été rendu possible grâce à l'activité minière qui connaît une expansion depuis 2008.

En outre, la capacité de mobilisation des ressources sur la période 2017-2020 du Burkina Faso a été jugée satisfaisante. Les recettes sont passées de 1 477,77 milliards de FCFA en 2017 à 1 858,22 milliards de FCFA en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,94%. Le secteur de l'éducation a bénéficié de ces résultats réalisés par les finances publiques.

L'enquête multisectorielle continue (EMC) de 2018 indique une tendance à la baisse de l'ordre de 3,7 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté entre 2014 (40,1%) et 2018 (36,4%) au niveau national. Selon le milieu de résidence, la pauvreté reste persistante en milieu rural avec 44,8% contre 10,2% en milieu urbain en 2018. Cette situation met en évidence la nécessité de mieux adresser les mesures de politiques économique et sociale à l'endroit des zones rurales notamment en matière d'accès à l'éducation pour plus d'impact sur l'amélioration du bien-être des populations.

- ***Un contexte démographique marqué par une population majoritairement jeune exerçant une pression sur le système éducatif***

**Sur le plan démographique**, la principale contrainte structurelle qui pèse sur le développement d'une éducation de qualité pour tous au Burkina Faso, demeure le poids de la démographie.

En effet, sur la période 1996 à 2006, le taux d'accroissement démographique était de 3,12%. Il s'établit à 2,93% entre 2006 à 2019 (RGPH 2019) avec 20 487 979 habitants dont 10 593 951 femmes.

La tranche d'âge des enfants de 0-4 ans représente 16,2% et les moins de 15 ans 45,3% de la population totale. Les moins de 35 ans représente 77,9% et la proportion de la population active (15-64 ans) est de 51,3 %.

La pression démographique exercée sur le système éducatif devrait rester encore soutenue dans les années à venir. En effet, selon le module de simulation, la tranche d'âge de 06 à 18 ans représentera 34,16% en 2025.

En sus de cette pression démographique, le contexte d'analphabétisme général constitue un handicap pour le développement du système. On note que la population adulte du Burkina Faso est peu instruite et les dernières estimations de l'Enquête multisectorielle continue (EMC 2018) indique un taux d'alphabétisation de 35,8% pour les 15 ans et plus. Ce taux est trois fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

- **Une situation sanitaire éprouvée par la COVID-19 avec des perturbations sur le système éducatif**

Au plan sanitaire, le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays dans le monde fait actuellement face à l'épidémie de la COVID-19 survenue en mars 2020. A la date du 25 juin 2021, il a été enregistré 13 474 cas dont 13 306 guérisons et 168 décès (WHO, <http://arcg.is/XvuSX>, africa update). Cette pandémie a entraîné la suspension des activités pédagogiques et administratives avec des répercussions négatives sur la qualité des enseignements/apprentissages des élèves et sur la consolidation de leurs acquis scolaires. L'arrêt momentané des cours à cette période a touché 4 706 453 élèves/apprenant(e)s du formel, 116 158 apprenants(e)s (adolescent(e)s et adultes) des centres d'éducation non formelle, 86 105 enseignantes/enseignants et formatrices/formateurs, et 19 785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien.

Pour assurer la continuité éducative dans le contexte du COVID, un plan de riposte a été adopté par le MENAPLN avec l'implication de tous les acteurs. Ce plan a été opérationnalisé à travers l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication en Education (TICE) pour la continuité pédagogique et des mesures pour la reprise des activités pédagogiques dans les structures éducatives.

Aussi, une Stratégie nationale de l'Education en Situation d'Urgence (2009-2024) est mise en œuvre dont l'ensemble des actions retenues visent à prévenir, à se préparer pour répondre efficacement à l'ensemble des risques affectant le secteur éducatif, ainsi qu'à assurer le relèvement (réinscription des élèves issus des zones stabilisées) à travers une approche globale et multirisque.

- **Un contexte sécuritaire difficile avec pour corollaire une éducation en situation d'urgence**

Au niveau sécuritaire, la région saharienne et en particulier le Burkina Faso, est confronté à un contexte d'insécurité de plus en plus grandissant du fait du terrorisme. Les attaques sont devenues permanentes, avec pour conséquences, des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants (destruction d'infrastructures scolaires et de supports didactiques), des déplacements massifs des populations et le dysfonctionnement de l'offre des services sociaux de base.

Dans le système éducatif en particulier, en décembre 2020, on enregistrait la fermeture de 2 169 établissements scolaires affectant 306 946 élèves et 12 075 enseignants. Dans les zones d'accueil, l'afflux de nouveaux enfants en âge scolaire exerce une forte pression sur l'offre locale d'éducation déjà insuffisante.

Les effets cumulés de la crise sécuritaire au cours des dernières années ont engendré un recul remarquable des indicateurs à partir de 2019. Comparées à l'année scolaire 2017-2018, les données de l'année scolaire 2018-2019 montrent une stagnation des effectifs du primaire (+0,86% à l'échelle nationale), voire une baisse dans les régions les plus touchées par l'insécurité, et dans une moindre mesure pour l'Est (-2,2%) et le Centre- Est (-1,4%). Il en est de même pour les taux bruts de scolarisation qui sont passés de 90,7% à 88,8% au primaire et de 52% à 50,5% au post-primaire.

- **Une diversité de langues nationales et une persistance des pesanteurs socio-culturelles sur le système éducatif**

Au Burkina Faso, cohabite une soixantaine de langues nationales, principaux vecteurs de communication. En 2019, la volonté affichée du Gouvernement pour la promotion des langues nationales a conduit à la création du Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC) dédiée à cette thématique. Au-delà de leur utilisation, comme médium d'enseignement/apprentissage, les langues nationales constituent de véritables instruments de développement, d'intégration et de cohésion sociale.

En matière de pesanteurs socio-culturelles, on observe la persistance des violences basées sur le genre, des préjugés ou perceptions sexistes mettant à rude épreuve l'accès et le maintien des enfants particulièrement les

filles dans l'éducation formelle et non formelle. Les disparités entre les sexes sont plus perceptibles dans les zones rurales. En effet, comparativement au milieu urbain où les effectifs des filles et des garçons sont presque équilibrés (49,5 % de filles), en milieu rural, l'écart reste encore assez important (45,7 % de filles, soit près de 5 points de pourcentage de différence).

Face à cette situation, des mesures incitatives ont été prises et concernent la subvention de la cotisation APE des filles nouvellement inscrites au CP1, l'octroi de bourses scolaires, les appuis spécifiques aux filles, l'appui aux AME pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenus.

## **1.2 Des cadres institutionnel et organisationnel caractérisés par une multiplicité d'actrices/acteurs et un cadre juridique en quête d'appropriation**

### **1.2.1 Cadres institutionnel et organisationnel**

Conformément aux dispositions du décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du gouvernement, le MENAPLN assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire, d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), d'éducation non formelle et de la promotion des langues nationales.

Le ministère est fortement déconcentré jusqu'au niveau village et secteur. Dans la dynamique de la décentralisation, le MENAPLN exerce ses missions en collaboration avec les collectivités territoriales. En effet, les communes et les régions reçoivent des compétences pour la prise en charge du développement de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, post-primaire et secondaire et l'alphabétisation.

Des organisations non gouvernementales (ONG) et Associations de développement, le secteur privé, les partenaires sociaux, les Partenaires techniques et financiers (PTF), les autorités coutumières et religieuses participent également à l'animation du développement du sous-secteur.

Nonobstant la richesse du partenariat autour de la question éducative, des difficultés subsistent quant à la coordination et au suivi des actions menées sur le terrain.

### **1.2.2 Cadre juridique**

Le Burkina Faso a ratifié la plupart des textes internationaux et régionaux de promotion du droit à l'éducation. Il a également adopté au plan national divers textes législatifs et réglementaires. Ces textes tirent leur fondement d'une volonté affichée d'assurer à tous l'accès à une éducation de qualité.

Parmi les textes internationaux et régionaux, on peut citer la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) du 20 novembre 1989, la Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de juin 1981, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) de juillet 1990.

Au plan national, la Constitution consacre le droit à l'éducation pour tous les burkinabè. La loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation édicte les finalités, les buts et les objectifs du système éducatif et définit la structuration de l'éducation.

Dans le cadre de la décentralisation, le transfert progressif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales se poursuit. Des textes réglementaires ont été pris à cet effet. Il s'agit notamment du décret n°2014-931 du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation et du décret n°2014-923/PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS/MEF/ MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Régions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

Plusieurs autres textes réglementaires relatifs à l'éducation de base et à l'enseignement secondaire ont été adoptés. Ces textes portent essentiellement sur la fixation de l'âge d'entrée à tous les niveaux d'éducation et d'enseignements, le fonctionnement des établissements, les modalités d'évaluation et de contrôle des apprentissages scolaires, l'organisation des examens et concours scolaires, la formation initiale et continue des enseignants et les cahiers des charges des promoteurs privés.

Nonobstant la richesse du cadre juridique encadrant le sous-secteur, des insuffisances notables demeurent quant à leur mise en application (faible diffusion, appropriation et exploitation par les actrices/acteurs etc.).

### **I.3 Des ressources insuffisantes à rationaliser**

#### **I.3.1 Des ressources humaines importantes, insuffisamment employées**

- ***Une évolution croissante des effectifs en ressources humaines***

De façon générale, les effectifs du personnel spécifique du MENAPLN ont connu un accroissement régulier sur la période 2014-2020, excepté ceux de l'emploi « Animation de la Vie scolaire et d'Orientation scolaire et professionnelle » et de l'emploi « Administration et Gestion scolaires et universitaires ».

Les effectifs sont passés de 65 978 agents en 2014 à 117 385 en 2020 dont 94 305 sur le terrain et 23 080 agents au bureau. L'effectif du MENAPLN représente près des 2/3 de celui de la fonction publique burkinabè.

Le personnel dispose d'un plan de carrière et d'un nouveau statut, encadrés respectivement par la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat et le décret n°2020-0245/PRES/ PM/ MFPTPS/ MINEFID du 30 mars 2020, portant Statut particulier du Métier Education, Formation et Promotion de l'Emploi. Ce Statut particulier régit les emplois de tous les ordres d'enseignement à savoir le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire.

- ***Des besoins en personnels relativement satisfaits***

Au préscolaire, les besoins exprimés lors de la session 2020 du mouvement national pour convenances personnelles étaient de 351 Educateurs de la petite Enfance (EPE) contre 30 EPE mis à disposition, soit un déficit de 321 agents.

Les besoins en enseignantes et enseignants du primaire connaissent une couverture relativement satisfaisante grâce aux affectations pour nécessité de service à titre exceptionnel, le redéploiement du personnel des écoles fermées en raison de l'insécurité vers d'autres régions. C'est ainsi que les besoins de 1832 enseignantes et enseignants exprimés par les régions lors de la session du mouvement national pour convenances personnelles de 2020 ont été couverts après réajustement entre les départs et les arrivées (mutations pour convenances personnelles et affectations des sortants des ENEP) avec un effectif supplémentaire de 664 enseignantes et enseignants.

Au post-primaire et secondaire, les effectifs des nouveaux enseignants mis à disposition sont en progression. Ainsi, ils sont passés de 2689 en 2018 à 3129 en 2019 et à 5280 en 2020 au regard des besoins réels exprimés par les régions lors de la session du mouvement national pour convenances personnelles tenue en août 2020. Toutefois, après ajustements entre les départs et les arrivées, seulement un effectif de 959 enseignantes et enseignants a pu être dégagé contre un besoin total de 7385.

Sur un besoin total de 7 016 enseignants/éducateurs dégagé après ajustements entre les départs et les arrivées exprimés pour les trois niveaux, le manque à gagner au post-primaire et secondaire représente 91,59%.

Quant au personnel d'aide à l'action d'éducation/enseignement (animation de la vie scolaire, orientation scolaire, administration et gestion), il a été mis à disposition 2336 agents d'aide à l'action d'enseignement sur la période 2018-2020. Les besoins étaient de 3 916 agents (1164 agents relevant du personnel d'administration et de

gestion et 2752 agents relevant du personnel d'animation de la vie scolaire) contre un effectif de 415 agents mis à disposition en 2020. Le déficit est donc de 3051 agents.

- **Une gestion de la mobilité et des carrières du personnel insuffisamment maîtrisée**

Afin d'optimiser la gestion des ressources humaines, il a été développé des outils de planification des besoins du département en ressources humaines, du suivi des carrières et de la gestion de la mobilité du personnel. Un document de description des postes de travail a été élaboré et attend d'être complété par les plans d'effectifs.

En dépit de ce dispositif, la mise à jour des carrières de nombreux agents accuse un retard et ce, malgré les diligences opérées dans le cadre du protocole d'accord Gouvernement/CNSE. Cette situation interpelle à ce que des réflexions soient menées pour la déconcentration du traitement de certains dossiers de carrière.

- **Un renforcement des capacités du personnel embryonnaire avec des besoins énormes et diversifiés**

Le MENAPLN dispose d'un Plan stratégique de Renforcement des Capacités (PSRC) adopté en octobre 2010 et d'un document de planification triennale des besoins de formation des agents (2019-2020).

Le PSRC intervient dans plusieurs domaines et finance aussi des formations exprimées par les structures et les agents. Toutefois, les ressources allouées à ce Plan stratégique sont insuffisantes pour répondre aux besoins au regard de l'évolution du système éducatif mais aussi de la dynamique de l'environnement socio-économique du pays.

- **Des mécanismes de motivation multidimensionnels mais faiblement exploités**

La motivation du personnel reste un défi majeur dans la gestion des ressources humaines. A ce titre, une étude a été menée en 2017 sur la motivation dont les résultats ont permis au MENAPN d'élaborer et de valider en septembre 2017, une stratégie de motivation du personnel, assortie d'un plan d'actions.

Par ailleurs, l'application de certains points du protocole d'accord Gouvernement/CNSE, jugée satisfaisante à 70% en 2020, participe de la motivation du personnel. Il s'agit, entre autres, du statut valorisant, du relèvement et de l'harmonisation des indemnités spécifique et de logement, de la bonification d'un échelon à titre exceptionnel, de l'octroi d'un trousseau pédagogique, etc.

- **Un dialogue social élargi et actif**

En dépit de l'importance de l'effectif de son personnel, le MENAPLN prend en considération les règles du management moderne des organisations administratives en privilégiant le dialogue social avec les organisations socioprofessionnelles du sous-secteur.

Le ministère compte en son sein près d'une trentaine d'organisations syndicales, ce qui nécessite des concertations périodiques.

### **1.3.2 Des ressources infrastructurelles et matérielles en quantité insuffisante et en état de dégradation**

Le MENAPLN fait face à des insuffisances en ressources infrastructurelle et matérielle en rapport à la mission qui lui est dévolue.

L'inventaire initial fait en 2018 sur le patrimoine du ministère montre que le ratio des utilisateurs d'ordinateurs dans les structures centrales est d'environ 49,70% pour 1 680 agents. Le département fait aussi recours à des locations pour suppléer le manque de bâtiments administratifs.

Les parcs automobile et informatique du ministère sont vétustes et insuffisants, ce qui rend difficile le suivi des activités sur le terrain et à distance surtout par les structures déconcentrées qui sont sous-équipées.

### **I.3.3 Des ressources financières insuffisantes et nécessitant une gestion efficiente**

Le cumul du budget global du MENAPLN (y compris les transferts de ressources aux collectivités territoriales, les financements extérieurs et les CAST/FSDEB) sur la période 2017-2020 se chiffre à 1 858,22 milliards FCFA et se compose de 94,09% de financement sur ressources propres et de 5,91% de financement extérieur.

Le financement sur ressources propres est passé de 404,78 milliards de FCFA en 2017 à 531,45 milliards de FCFA en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,50%. Les financements extérieurs sont passés de 20,53 milliards de FCFA en 2017 à 48,37 milliards en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 33,06 %.

Le cumul du budget global du MENAPLN y compris les transferts de ressources aux collectivités territoriales et les CAST (hors financements extérieurs) sur la même période se chiffre à 1 815,33 milliards FCFA. Par ordre d'enseignement, 82,23% de ce budget a été consacré à l'enseignement primaire, 12,98% à l'enseignement post-primaire général et technique, 3,11% à l'enseignement secondaire général et technique, 0,82% à l'éducation préscolaire et 0,86% à l'éducation non formelle.

Tous les niveaux d'enseignement ont bénéficié d'un effort soutenu de financement sur la période à l'exception de 2018 où l'on a enregistré une baisse.

En tout état de cause, malgré la modestie des ressources allouées au sous-secteur, le défi majeur réside dans la rationalisation de leur utilisation et la capacité à les transformer en résultats.

### **I.4 Bilan des politiques et stratégies passées et en cours**

L'analyse du bilan des politiques et stratégies passées porte essentiellement sur le bilan de la mise en œuvre du PDSEB 2012-2021.

Le Programme de Développement stratégique de l'Education de Base (PDSEB), adopté en août 2012 par le gouvernement du Burkina Faso s'est fixé pour objectifs de (i) développer l'éducation préscolaire en faisant passer le taux de préscolarisation de 2,7% en 2010 à 3,00% en 2016 et plus de 25% en 2021 ; (ii) réaliser l'enseignement primaire universel en 2021 dont 75,1% de TAP en 2015 avec une équité fille/garçon ; (iii) supprimer le goulot d'étranglement entre le primaire et le post primaire (général et technique, formel et non formel) avec un taux de transition de 95% en 2021, une équité fille/garçon et 100% en 2021 ; (iv) accélérer l'alphabétisation en éliminant l'analphabétisme à sa source à travers la prise en charge de tous les adolescents de 09-15 ans à l'horizon 2021 et en mettant l'accent sur l'alphabétisation/formation des plus de 15 ans avec une attention particulière pour au moins 60% des jeunes de 15-24 ans.

La mise en œuvre des deux référentiels a permis d'enregistrer d'importants acquis dans le domaine de l'éducation, mais des insuffisances demeurent et méritent une attention particulière par des réponses plus adaptées.

#### **I.4.1 Les acquis enregistrés au niveau du PDSEB 2012-2021**

##### **❖ Au niveau de l'Accès**

**Au préscolaire**, il était question de porter le nombre d'inscrits de 69 363 en 2011 à 512 146 en 2021 et le taux de préscolarisation de 3% en 2011 à 25% en 2021. Le taux de préscolarisation est de 5,9% en 2020 contre une cible de 25% prévue dans le PDSEB.

**Au primaire**, le PDSEB s'était fixé pour objectifs en matière d'accès, de faire passer le TBA de 85,7% en 2011 à 110% en 2021, au niveau de la participation de faire passer de TBS de 79,6% en 2011 à 106,3% en 2021 et au niveau de l'efficacité interne de faire passer le taux de transition du primaire au post-primaire de 68,7% en 2011 à 95% en 2021. Dans cet ordre d'enseignement, le résultat satisfaisant est celui de l'accès où on relève un TBA de 94,9% en 2019/2020.

Par contre au niveau de l'efficacité interne, les écarts entre cibles et résultats réels restent assez importants. Le taux de transition du primaire au post-primaire qui était de 68,7% en 2011 est passé à 53,5% en 2020 pour une cible de 95% visée en 2021.

**Au post-primaire**, les cibles que le PDSEB s'était fixées porte sur l'accès, la participation et l'amélioration de l'offre au niveau de l'EFTP. Ainsi, au niveau de l'accès, il s'agissait de faire passer le TBA en 6<sup>ème</sup> de 37,7% en 2011 à 95% 2021, au niveau de la participation il était question de faire passer le TBS de 33,4% en 2011 à 70,8% en 2021 et au niveau de l'EFTP de faire passer la part de l'effectif de l'EFTP dans l'effectif global du post-primaire de 9% en 2011 à 24% en 2015. L'indicateur portant sur l'effectif de l'EFTP dans l'effectif global du post-primaire a été revu.

Sur l'ensemble de ces cibles, le TBA est de 40,3% en 2020. Quant au TBS au post-primaire, il est de 49,3% en 2020. L'effectif de l'EFTP au post-primaire est passé de 7 007 en 2011 à 7 969 en 2020.

L'offre d'enseignantes et d'enseignants de l'EFTP se caractérise globalement par une couverture numérique assez satisfaisante. Cependant, on constate une pléthore d'enseignants dans certaines spécialités et régions et une demande des enseignants de l'industriel supérieure à celle des enseignants du tertiaire.

L'existence des établissements polyvalents et d'une cartographie de l'EFTP qui vise à terme à augmenter la capacité d'accueil et à résorber le déficit d'équité entre les régions constituent une opportunité à saisir.

**Au secondaire**, il faut noter que ce niveau a été transféré au MENAPLN en 2015 suite à un changement institutionnel intervenu dans l'architecture des départements ministériels.

Le taux brut d'admission en 2<sup>nde</sup> qui était de 17% en 2016 est de 16,7% en 2020. Le TBS au secondaire est passé à la même période de 15% à 21,9%.

#### ❖ **Au niveau de la qualité**

Le PDSEB ambitionnait de faire passer le taux d'achèvement (TAP) de 51% en 2011 à 100% en 2021, et de porter le taux de réussite au CEP de 63,9% en 2011 à 100% en 2021. En 2020, on a enregistré un TAP de 60,3% en 2020. Le taux de succès au CEP a connu une évolution en dents de scie sur la période 2011-2020 en passant de 63,9% en 2011 à 62,1% en 2015, de 73,7% en 2016 à 66,0% en 2020.

#### ❖ **Au niveau de l'ENF**

On note que les effectifs des encadreurs pédagogiques ont augmenté, les programmes et les formules de formation continue et de recyclage ont été améliorés, le matériel didactique et l'équipement ont été renforcés. Dans certaines localités, des CEBNF et structures assimilées bénéficient de la cantine scolaire. Toutefois, on note une lenteur de mise à niveau des acteurs au regard des programmes et innovations pédagogiques opérées ces dernières années en ENF. Des passerelles sont fonctionnelles et permettent le passage vers l'EFTP.

#### ❖ **Au niveau du pilotage**

La performance globale du ministère s'établit pour l'année 2020 à 65,05%, soit une progression de 2,40 points comparé à 2019. Cette efficacité s'explique en grande partie par un bon niveau d'exécution des activités programmées. L'efficacité moyenne du MENAPLN est de 4,74%. Ce niveau de performance interpelle sur les efforts à fournir par les structures en matière de rationalisation des dépenses. Suite à la nouvelle configuration du ministère qui prend en compte le préscolaire, le primaire, le secondaire dans le cadre d'un continuum éducatif et l'EFTP, on note l'existence d'un environnement politico-institutionnel favorable à un réel développement de la petite enfance. Au niveau du secondaire, des activités ont été développées en vue de rendre effectif ce rattachement.

### **I.4.2 Les insuffisances enregistrées dans la mise en œuvre du PDSEB**

#### ❖ **Insuffisances au niveau de l'accès :**

- **Au préscolaire**

La capacité d'accueil et de couverture scolaire sont limitées. En effet, une analyse de l'action portant sur le développement et la gestion des infrastructures d'accueil du préscolaire fait ressortir des frais de scolarisation relativement élevés et très disparates, une inégale répartition géographique des structures par région qui pose le défi du respect de la carte scolaire et un nombre insuffisant d'encadreurs (1 inspecteur pour 57 éducateurs en 2020 au lieu de 1 inspecteur pour 45 éducateurs).

- **Au primaire**

Les infrastructures d'accueil sont insuffisantes et en mauvais état. En dépit de l'encadrement de la réalisation des infrastructures d'accueil, le terrain est marqué par l'insuffisance et le mauvais état des écoles. A titre d'illustration, sur 100 élèves, plus de 10 sont contraints de parcourir plus de 03 km pour rejoindre un établissement. La capacité d'accueil est largement en deçà de la forte demande sociale. Ainsi, le déficit en nombre de places assises dans les écoles primaires est à 19,7% au plan national.

- **Au post-primaire et au secondaire**

Les besoins en infrastructures sont considérables. En effet, la croissance rapide des effectifs au niveau de l'enseignement primaire et la volonté du gouvernement d'élargir l'éducation de base jusqu'à l'âge de 16 ans ont induit des besoins considérables en infrastructures au niveau du post-primaire. Le nombre de salles de classes de ce niveau est passé de 8 859 en 2011 à 26 176 en 2020. Malgré l'augmentation des capacités d'accueil, le nombre d'infrastructures éducatives reste encore insuffisant.

Par ailleurs, le nombre de salles de classe sous abris précaires au public comme au privé évalué à 1 831 en 2019, reste élevé malgré la mise en place d'un programme de réhabilitation des infrastructures scolaires. Au niveau des autres types d'infrastructures, la plupart des établissements publics ont des latrines, de l'eau potable, des terrains de sport. Cependant, certains établissements n'en disposent pas. Les autres équipements comme les laboratoires, les bibliothèques, les centres de santé, les salles d'informatique demeurent en nombre insuffisant. Seulement 141 établissements soit 7,06% sont clôturés, ce qui expose les élèves et leurs enseignants à l'insécurité et engendre également des conflits fonciers.

On note encore une offre insuffisante d'enseignants en dépit de l'effort considérable déployé par l'Etat. En effet, le déficit en personnel enseignant au post-primaire et au secondaire est estimé à 8 462 toutes disciplines confondues à la rentrée scolaire 2019-2020. Le besoin est plus important dans les matières scientifiques et en EPS pour lesquelles le déficit s'élève à 4 872 soit 57,57%. Cette insuffisance d'enseignants entraîne un fort taux de vacation et le recours à un personnel temporaire pas toujours qualifié, induisant des coûts récurrents élevés et un encadrement médiocre.

La capacité d'accueil des structures de formation d'EFTP est faible. A l'EFTP, on constate l'insuffisance en nombre et en qualité des structures de formation, une obsolescence et une dégradation avancée des équipements, une insuffisance de diversification des passerelles de formation et un cloisonnement des structures chargées de la formation professionnelle. Ces insuffisances ont pour conséquences une stagnation des effectifs, un accès difficile à cet enseignement surtout pour les filles et l'impossibilité de mutualisation des ressources pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'EFTP. De plus, la rigidité des profils d'accès exclut beaucoup de citoyens de la possibilité d'acquérir une qualification professionnelle.

Les difficultés et les coûts élevés de formation des enseignants techniques surtout du domaine industriel et l'insuffisance de vivier de leur profil lors des recrutements sont entre autres les freins à la croissance de la capacité d'accueil dans l'EFTP.

Dans l'EFTP, le domaine préoccupant en matière de Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire est surtout relatif à la sécurité en lien avec la proximité des machines et la protection de l'environnement.

L'égalité et l'équité d'accès pour tous dans l'EFTP sont théoriquement assurées. Cependant, le rapport filles/garçons reste défavorable aux filles d'une part, et d'autre part, il persiste des préjugés sexistes réciproques en défaveur des garçons pour des spécialités comme le secrétariat et en défaveur des filles pour des

spécialités dites physiques. La prise en compte d'une éducation inclusive totale dans l'EFTP est difficile à cause des exigences spécifiques physiques et de mobilité dans des spécialités telles que la maçonnerie, la mécanique, l'agriculture, les mines etc.

Par ailleurs, la mobilisation sociale dans l'EFTP est consacrée dans les textes régissant le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Cependant, malgré la part importante réservée à l'implication des communautés, leur participation effective dans le fonctionnement des CAGES reste faible.

#### ❖ **Une mobilisation sociale à renforcer**

On observe une disparité de mise en place des Comités de Gestion (COGES) dans les différentes structures éducatives et une dénomination diverse du concept selon les ordres d'enseignement.

**Au Préscolaire**, au niveau du public, il y a la persistance d'un « conflit de compétence » entre le COGES et les APE. Au niveau communautaire, on observe souvent des doublons entre les COGES des Bisongo et ceux de l'école primaire de proximité, c'est-à-dire les membres des bureaux se retrouvent dans les deux structures.

**Au Primaire**, le MENAPLN a expérimenté un modèle participatif de COGES et procédé à une généralisation dans les écoles primaires surtout publiques. Des conflits de compétence naissent souvent entre COGES et APE/AME autour de la mobilisation des ressources financières par les communautés pour la mise en œuvre des plans d'action.

**Au niveau de l'EFTP**, un référentiel formalisant le type de rapport et le mode de fonctionnement du cadre d'échanges devant régir la collaboration entre acteurs et partenaires de l'EFTP est en cours d'élaboration. Mais la formule de participation communautaire reste à développer.

**Au niveau de l'ENF**, il appartient à l'Etat de prendre des dispositions idoines pour rendre les COGES plus opérationnels.

#### ❖ **Insuffisances au niveau de la qualité**

##### • **Au préscolaire**

Les curricula et les programmes d'enseignement/formation sont en quête d'amélioration. Le préscolaire est fortement concerné par la réforme des curricula de l'éducation de base qui a démarré selon une nouvelle approche pédagogique endogène dénommée Approche Pédagogique Intégratrice (API). En effet, l'intégration des apprentissages préconisée par l'API a connu une opérationnalisation à partir de 2018. L'opérationnalisation de celle-ci passe par la construction des situations d'intégration empruntées à l'Approche par les compétences (APC). L'intégration des acquis trouve toute sa justification non seulement dans les dispositions du Cadre d'orientation du curriculum (COC) mais elle dépend aussi du contexte sous régional.

Le matériel pédagogique et didactique est insuffisant. Les manuels du préscolaire sont constitués d'un kit de sept (7) livrets pour les petites, moyennes et grandes sections. Mais en réalité, seulement cinq de ces manuels sont le plus souvent exploités dans les CEEP avec en moyenne deux manuels par enfant.

Les manuels du préscolaire ne sont pas concernés par la politique de la gratuité. Néanmoins, un prêt est annuellement accordé par l'Etat pour assurer la reproduction des manuels qui sont revendus aux utilisateurs au profit du Trésor public. Le matériel d'équipement et ludique restent également insuffisant. En sus du matériel pédagogique et didactique jugé insuffisant, on constate l'inexistence d'un guide pédagogique au préscolaire.

##### • **Au primaire**

Le matériel pédagogique et didactique est insuffisant. Le gouvernement burkinabè a fait le choix de mettre les manuels scolaires gratuitement à la disposition des élèves du public comme du privé. Cependant, la situation de la dotation des structures éducatives en manuels et fournitures scolaires n'est pas reluisante malgré les dispositions sur la gratuité et le transfert de ressources aux communes. A cela s'ajoute, la mauvaise qualité tant des consommables, des fournitures des manuels scolaires dont l'entretien est presque inexistant sur le terrain.

En effet, le tableau de bord de l'éducation au primaire indique une baisse des ratios d'année en année. Pour l'année scolaire 2018-2019, le ratio livre/élève est de 0,53 pour la lecture (1 livre pour 2 élèves) et 0,70 pour le calcul (2 livres pour 3 élèves), alors que ces ratios étaient respectivement de 0,94 et de 1,08 en 2012-2013, ce qui se traduit par une dégradation de 0,41 point pour la lecture et 0,39 point pour le calcul.

- **Au post-primaire et secondaire général et technique**

Les manuels sont coûteux et en nombre insuffisant. Le CENAMAFS travaille à promouvoir les manuels de l'EFTP qui répondent aux besoins réels (contenu conforme aux programmes d'enseignement) à rendre disponibles et accessibles les manuels de toutes les filières et à sensibiliser les promoteurs des établissements techniques privés à la cession des manuels.

Le ratio au post-primaire est de 4 livres par élève pour une norme de 07 à 08 livres par élève. Pour ce qui est du secondaire, le ratio est de 3 livres par élève pour une norme de 09 à 10 livres par élève. Le taux de couverture faut-il le rappeler, fait référence au nombre d'établissements servis en manuels scolaires sur l'ensemble des établissements du Burkina Faso, par ordre d'enseignement et par statut. Pour 2019, il était de 94,4% pour l'enseignement général public, 17,56% pour l'enseignement général privé et 51,5% pour l'enseignement technique public. S'agissant du volet réparation, il faut noter que la détérioration continue des manuels scolaires compromet les efforts consentis par l'Etat, d'où la nécessité de mener une réflexion sur la réparation des manuels détériorés. Une stratégie nationale de réparation et de conservation des manuels scolaires est envisagée.

L'efficacité externe du système des sortants de certaines spécialités est faible. En effet, le maintien dans le métier de la spécialité d'étude est préoccupant en termes d'efficacité externe du système parce que des sortants exercent dans des métiers autres que ceux pour lesquels ils ont été formés, ce qui exclut bon nombre de postulants ayant une réelle vocation à un accès à l'EFTP.

On constate une obsolescence et une dégradation avancée des équipements, une insuffisance de diversification des passerelles de formation, des programmes de formation dépassés par le progrès technologique et didactique, une absence presque totale d'un cadre de formation continue du personnel d'encadrement, enseignant et administratif ainsi qu'un fonctionnement déficient des structures communautaires de gestion des établissements techniques.

- **Formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement**

Le dispositif de formation initiale est à réformer. En effet, dans l'ancien dispositif de formation initiale du personnel d'enseignement et d'encadrement pédagogique, chaque corps de métier disposait d'une école de formation initiale. Il s'agira de mettre à la disposition du système éducatif du personnel qualifié, à travers la prise en compte des emplois nouvellement créés, la réunification des structures de formation conformément à la vision holistique du système éducatif et la rationalisation des dépenses publiques. Des efforts sont entrepris dans ce sens avec la création de l'Institut national de formation des personnels de l'éducation (INFPE) qui a pour mission la formation initiale des éducateurs de la petite enfance et des professeurs des écoles. De même, le dispositif de formation continue et de suivi-encadrement est à dynamiser.

- **Le système d'évaluation et de certification**

Les faiblesses du système d'évaluation sont révélées surtout à travers le faible taux de succès aux différents examens du post-primaire et du secondaire et la mauvaise performance des élèves aux évaluations des acquis scolaires.

- **Les passerelles**

Les centres à passerelle ont été expérimentés au Burkina Faso en 1994-95 avec les formules d'éducation non formelle des adolescents avec les expériences menées par le ministère de l'éducation et des ONG telles que Solidar Suisse, la Fondation pour le développement communautaire (FDC).

Toutes ces formules ont permis à des adolescents de 9 à 15 ans de se présenter au certificat d'études primaires au bout du cycle d'apprentissage dans les centres, d'intégrer le cycle d'éducation formelle et de s'insérer dans la vie professionnelle.

La stratégie de scolarisation accélérée/Passerelles expérimentée ensuite par la Fondation Stromme a offert l'opportunité à des apprenants de terminer leur cursus primaire tout en augmentant du même coup le taux de scolarisation à l'échelle nationale.

Pour ce qui est des passerelles entre les sous-cycles du système d'éducation (primaire, post-primaire et secondaire), entre les types d'enseignement (général et technique) et entre le bilingue et le classique, elles sont faiblement opérationnalisées, mettant à nu les insuffisances du système.

On note également une insuffisance de diversification des passerelles de formation. En effet les itinéraires de formation au Burkina Faso sont en nombre relativement réduit et offrent des possibilités limitées en niveaux et en spécialités de formation, toute chose incompatible avec le dynamisme dans le monde professionnel. De plus, la rigidité des profils d'accès exclut beaucoup de citoyens de la possibilité d'acquérir une qualification professionnelle.

- **L'éducation non formelle (ENF)**

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 2011 dans un vaste chantier de promotion de l'ENF à travers plusieurs innovations dans le but d'en améliorer les indicateurs d'accès et de qualité.

Au cours de la période 2011-2015, correspondante à la mise en œuvre du Programme national d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA), des résultats significatifs ont été enregistrés aussi bien au niveau de l'accès, de la qualité que du pilotage de l'ENF.

Toutefois, le diagnostic fait en 2020 révèle qu'après la fin du PRONAA, les indicateurs d'accès, ont connu une certaine stagnation. Des infrastructures ont été réalisées et équipées mais, le nombre de centres ouverts et les effectifs des apprenants n'ont pas véritablement progressé. En effet, bien que le nombre des centres ouverts au profit des adolescents soit passé de 302 en 2016 à 605 en 2020, celui des centres pour adultes a régressé de 3 088 en 2016 à 1 175 en 2020. S'agissant des effectifs globaux, ils sont restés presque les mêmes, à savoir 94 611 (soit 27 542 hommes et 67 069 filles/femmes) en 2016 et 94 997 (soit 22 289 hommes et 72 708 filles/femmes) en 2020.

L'ENF est cependant confrontée à des inégalités géographiques, de genre et à une baisse du financement. Il existe un déficit infrastructurel auquel s'ajoutent la dégradation la vétusté ou l'absence d'équipements des infrastructures existantes. Pour mieux apprécier l'impact de l'ENF des adultes, il serait opportun de réaliser une étude de cette alternative éducative.

**Au niveau de la qualité**, on note une lenteur de mise à niveau des acteurs au regard des programmes et innovations pédagogiques opérées ces dernières années en ENF.

- ❖ **Les insuffisances enregistrées au niveau du pilotage**

Dans le contexte actuel de la reconfiguration institutionnelle du MENAPLN, l'informatisation, la digitalisation et la communication visent à assurer un accès rapide à l'information, avec un usage varié des canaux de communication de pointe. Il faut noter qu'en dépit de tous les efforts déployés pour un pilotage professionnel et performant du sous-secteur, les résultats de mise en œuvre cachent bien de disparités. Au niveau de la coordination et du pilotage, l'absence d'indicateurs de mesure est une contrainte. La gestion du continuum éducatif sujette à un blocage institutionnel couplé à des financements publics insuffisants, la faible coordination des interventions dans le domaine de la petite enfance et l'absence de mécanisme de suivi de l'assurance qualité au niveau institutionnel restent des préoccupations majeures auxquelles il faut faire face. On note entre autres difficultés celles inhérentes à la gestion du personnel. A côté de cette préoccupation qui prend source dans ce renouveau institutionnel, la mise en œuvre du continuum rencontre des difficultés non documentées.

Par ailleurs, l'absence d'un mécanisme proactif de veille juridique, la faible connaissance de la fonction de veille et de conseil juridique et l'absence d'auto-saisine de la Direction des Affaires juridiques et du Contentieux (DAJC) limitent la performance du sous-secteur.

Quelques éléments de contraintes liées à la prévention et à la gestion du contentieux du Ministère persistent. Ce sont : le manque de synergie d'action entre les différents acteurs ; le défaut de transmission des avis de poursuite judiciaire ; l'absence de manuel de procédures pour le traitement des dossiers contentieux ; la méconnaissance et ou la non-application des textes et procédures par les responsables et les agents. Toutes ces faiblesses entravent la bonne gestion des contentieux au MENAPLN. En ce qui concerne l'ambition du ministère pour l'informatisation, elle semble loin d'être satisfaite du fait des nombreuses contraintes de mise en œuvre de son schéma d'informatisation.

### 1.5 Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

La mise en œuvre des différents référentiels a permis d'enregistrer des avancées significatives aux niveaux de l'accès, de la qualité et du pilotage. En effet, plusieurs indicateurs ont progressé même s'ils n'ont pas tous atteint leurs cibles.

**Réalisation des infrastructures** : on observe que les infrastructures scolaires à réaliser par les communes sur transfert de ressources et celles à réaliser en MOD et par les partenaires ne sont pas toujours livrées dans les délais contractuels. Les raisons évoquées sont entre autres le non-paiement à temps des décomptes et la défaillance de certains prestataires. Les différentes concertations entre le MENAPLN et les collectivités territoriales permettront de trouver des solutions idoines à cette problématique.

**Mobilisation des ressources financières** : Les ressources financières demeurent insuffisantes au regard des défis à relever. Il importe de mener des plaidoyers en vue de la mobilisation conséquente des ressources additionnelles. Aussi, face aux régulations budgétaires, les ressources allouées à la réalisation des infrastructures devront être sécurisées.

**Transfert de ressources aux communes** : Des ressources financières sont transférées annuellement aux communes pour l'acquisition de vivres au profit des structures préscolaires, primaires, publiques et privées et de fournitures scolaires au profit des élèves. On constate un retard récurrent dans la livraison des vivres. Les recommandations qui seront issues de l'audit préconisé sur le transfert des ressources aux communes et la tenue des assises nationales sur l'éducation contribueront à pallier cette difficulté.

**Indicateurs pertinents pour le pilotage** : Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle est confronté à l'absence d'indicateurs de mesure de performance clairement définis. Cela ne permet pas d'apprécier objectivement la performance du programme. Il est donc nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre du présent référentiel de les définir.

### 1.6 Forces et faiblesses, opportunités et menaces

Le diagnostic de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire a permis d'identifier des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces du sous-secteur comme l'indique le tableau n°1.

Tableau n°1 : Synthèse des forces et faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Accroissement de l'offre éducative à tous les niveaux	Offre d'éducation insuffisante à tous les niveaux	Volonté politique de financer et d'accroître l'offre éducative à tous les niveaux	Crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation
Diversification de l'offre d'éducation et de formation avec la promotion de l'EFTP et la création de filières professionnalisantes	Retard dans la réalisation des infrastructures	Existence d'un cadre institutionnel et juridique favorable à	Crise sécuritaire avec ses corollaires de fermeture de structures éducatives

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
		l'éducation et à la formation	
Développement des séries scientifiques	Insuffisance des ressources financières	Disponibilité d'institutions internationales, de PTF, d'ONG et associations accompagnant le MENAPLN	Pesanteurs socio-culturelles
Prise en compte de l'éducation inclusive	Inexistence de système de maintenance des équipements dans les établissements techniques	Existence de structures partenaires dans la mise en œuvre des activités éducatives	Mouvements sociopolitiques
Réduction des disparités géographiques et de genres	Insuffisance de spécialistes industrielles dans l'enseignement technique et professionnel	Existence d'une modalité de financement commun des PTF.	Nombre croissant des déplacés internes en raison de l'insécurité
Octroi de bourses d'études aux élèves et apprenants	Déficit important en personnel enseignant particulièrement dans les matières scientifiques et EPS	Possibilité de faire recours aux financements innovants pour financer le secteur	Conflits communautaires
Maintien de la cantine scolaire	Manque de vivier pour le recrutement en effectif suffisant de tous les profils d'enseignant dans l'EFTP		Catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, épidémies)
Promotion des cantines endogènes	Existence de classes sous abris précaires		Faible capacité des entreprises intervenant dans le sous-secteur.
Subvention de l'Etat aux structures privées.	Effectifs pléthoriques dans certaines classes		
Formation continue des enseignants, formateurs et encadreurs	Faible accès aux structures éducatives par les enfants à besoins spécifiques		
Amélioration du ratio encadreur/enseignants et du ratio formateurs/formés	Nombre important d'écoles privées non reconnues		
Relecture des référentiels et curricula de formation	Faible capacité du sous-système à répondre aux besoins des élèves déplacés internes.		
Poursuite de la mise en œuvre des innovations éducatives et des formules alternatives	Faible qualité des enseignements/apprentissages		
Existence de structures (publiques) de formation initiale du personnel enseignant	Insuffisance de matériels pédagogiques et didactiques		
Disponibilité de personnel qualifié	Insuffisance de laboratoires		
Développement d'espaces de formation à distance des enseignants	Insuffisance de suivi contrôle des structures privées		
Réforme des curricula en cours	Insuffisance de personnels qualifiés à tous les niveaux,		
Existence de sous-module SVT des écoles de formation des enseignants du primaire prenant en compte les notions essentielles de santé-hygiène-nutrition	Insuffisance de bibliothèques dans les établissements		

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Octroi d'un trousseau pédagogique aux enseignants	Insuffisance d'encadreurs pédagogiques		
Forte déconcentration des structures d'encadrement pédagogiques	Faible accompagnement dans l'orientation scolaire des élèves		
Organisation régulière des évaluations et de la certification	Insuffisance de moyens logistiques pour l'encadrement pédagogique		
Création des passerelles entre l'éducation non formelle et formelle.	Faible ratio livres/élève		
Accroissement des infrastructures d'accueil	Taux de redoublement et d'abandon élevé		
Existence de formules alternatives d'éducation	Non-respect du volume horaire		
Engagement d'un nombre important d'opérateurs expérimentés dans la mise en œuvre des activités d'ENF	Faiblesse de la mobilisation sociale		
Existence d'un dispositif de passerelles entre le non formel, le formel et l'EFTP	Insuffisance de structures d'accueil		
Subvention annuelle de l'Etat au FONAEF pour l'accompagnement des opérateurs dans l'ouverture de centres d'alphabétisation	Faible couverture ou mauvaise répartition des centres au plan national		
Existence d'un nombre important de langues décrites	Absence de carte éducative d'ENF pour la plupart des communes		
Possibilité de mutualisation des ressources entre le formel, le non formel et l'EFTP	Faible financement de l'ENF		
Existence d'un dispositif de suivi-supervision des activités d'ENF	Insuffisance, vétusté et obsolescence des équipements dans les CEBNF		
Existence d'un document de stratégie d'insertion socioprofessionnelle des formés des Structures d'Education Non Formelle	Insuffisance de documents didactiques des CEBNF		
Diversification des offres de formation préprofessionnelle dans les CEBNF	Insuffisance de formation des enseignants des CEBNF		
Existence d'une politique éditoriale en alphabétisation et éducation non formelle	Faible suivi du déroulement de la formation dans les CEBNF		
Prise en compte des CEBNF dans la réforme curriculaire et des formateurs aux métiers dans les réformes pédagogiques des ENEP, d'un cadre de référence et d'un curriculum des FTS validés	Insuffisance de la matière d'œuvre pour la formation dans les CEBNF		
Ouverture systématique d'une FTS pour chaque centre FE ouvert	Absence de dispositif de suivi de post-formation		
Disponibilité d'un guide et de nouveaux outils d'évaluation et de certification des apprentissages et acquisitions en ENF	Faible opérationnalisation des passerelles		
Organisation d'évaluation des acquis dans les CEBNF et dans les CPAF.	Insuffisance de suivi-supervision/contrôle des activités d'ENF		

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Existence de plusieurs stratégies pour la prise en compte de diverses thématiques	Faible équipement des langues en documents de la formule enchaînée et dotation insuffisante en documents d'alphabétisation		
Existence d'un cahier de charges des promoteurs d'enseignement privé à tous les niveaux	Faible développement de l'environnement lettré		
Renforcement du cadre juridique	Faible capacité à transformer des ressources en résultats		
Existence d'un mécanisme conjoint de suivi de la mise en œuvre des compétences transférées aux communes	Faible qualité de la formation dans certains privés liée au non-respect du manuel de procédure par certains établissements privés		
Existence d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre des activités d'éducation et de formation	Faible employabilité des sortants de l'ENF		
Existence d'un ministère en charge du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire			

## 1.7 Défis à relever

De l'analyse diagnostique de la situation du sous-secteur, il se dégage six (06) défis majeurs à relever sur la période 2021-2025 afin de gagner le pari de la transformation structurelle du sous-secteur. Ce sont notamment :

### - **La scolarisation universelle inclusive soutenue par une stratégie de maintien, favorable au genre**

Ce défi renvoie aux disparités socio-économiques, géographiques et de genre qui persistent dans le sous-système de l'éducation de base en termes d'accès à l'éducation et aux enseignements/apprentissages. Pourtant, des engagements ont été pris au niveau interne et international pour offrir à tous les enfants du Burkina Faso une éducation à même de faire d'eux des citoyens de demain utiles à la société. La réalisation de ces engagements nécessite de poursuivre : (i) les constructions d'infrastructures éducatives dans les ordres d'enseignement en déficit, (ii) le recrutement d'enseignants qualifiés, (iii) la multiplication d'actions positives en faveur du genre, (iv) la prise en charge des élèves déplacés internes de même que les enfants en situation difficile et (vi) le ciblage dans l'octroi de la cantine scolaire.

### - **La mise à disposition de personnel qualifié assortie d'une stratégie rigoureuse de leur gestion**

Ce défi découle du constat actuel fait sur le niveau et la gestion des enseignants. Cette situation interpelle sur : (i) le mode de recrutement des enseignants, (ii) le suivi et l'emploi judicieux du personnel et (iii) l'accélération et la tenue à jour de la carrière du personnel.

### - **La diversification des spécialités de formation et des passerelles entre les différents niveaux**

Ce défi tient aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle des sortants du système éducatif actuel, jugé théorique et généraliste. Il est donc nécessaire de continuer à : (i) accroître l'accès et diversifier les filières d'enseignement et de formation technique et professionnelle (EFTP), (ii) recruter et former des enseignants et encadreurs en la matière et (iii) accompagner l'installation des sortants de l'EFTP.

### - **L'amélioration du suivi-encadrement et de formation des enseignants et encadreurs pédagogiques**

Ce défi est de rendre plus efficace et efficient le suivi-encadrement et la formation continue des enseignants et de encadreurs. Il convient donc de (i) prospecter de nouvelles formules de formation et d'encadrement pour améliorer le ratio enseignants/encadreur, (ii) produire au niveau national les manuels scolaires et didactiques en

quantité et à temps pour le relèvement du ratio livre/élève et (iii) poursuivre la généralisation de la réforme curriculaire et la valorisation de l'art et la culture endogène.

- **L'employabilité des jeunes et adultes sortants de l'ENF**

L'ENF offre aux adolescents, aux jeunes et adultes des alternatives de formation/apprentissages aux métiers en plus d'être alphabétisés. Mais la préoccupation majeure reste la mise en place d'un mécanisme permettant aux sortants des structures d'ENF de se créer des emplois et de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et économique.

- **La gestion rationnelle des ressources humaines et financières**

Au regard des besoins croissants du sous-secteur, il est nécessaire de renforcer la gouvernance du Ministère en (i) mettant l'accent sur la priorisation des besoins, (ii) rationalisant les moyens mobilisés et (iii) cultivant le sens élevé de la redevabilité.

## II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

### II.1 Les fondements

Le Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) tire ses fondements de référentiels aux plans international, régional et national.

**Au plan international**, le plan stratégique se fonde sur le quatrième Objectif du Développement durable (ODD4) qui vise à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » en 2030. Il a également comme fondement la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement qui interpelle les pays partenaires et donateurs sur leur responsabilité mutuelle des résultats de développement et de l'utilisation des fonds.

**Au plan régional**, le PSDEBS se fonde sur :

- **l'Agenda 2063 de l'Union africaine** dont l'aspiration 1 est « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ». Son objectif 2 vise à former des citoyens bien instruits avec la révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation (STI). L'un des domaines prioritaires est « Éducation et Révolution sous-tendue par les compétences en STI ». Son objectif 4 relatif à la transformation des économies a pour domaine prioritaire la création de valeur ajoutée portées par la STI ;
- **la Stratégie continentale de l'Education pour l'Afrique (CESA) 2016-2025** impulsée par la volonté de créer un « système d'éducation et de formation de qualité dont l'objectif est d'offrir au continent africain des ressources humaines performantes adaptées aux valeurs communes africaines et donc aptes à la réalisation de la vision et des ambitions de l'Union africaine ».

**Au plan national**, le PSDEBS se fonde sur :

- **la Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation** qui, en son article 3, dispose que « l'éducation est une priorité nationale ». De ce fait, toute personne vivant au Burkina Faso a droit à l'éducation, sans discrimination aucune, notamment celle fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'état de santé. Ce droit s'exerce sur la base de l'équité et de l'égalité des chances entre tous les citoyens. Aussi, l'article 14 indique que « l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de six à seize ans » ;
- **l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 »** qui indique que pour exister demain, le Burkina Faso devra promouvoir la démocratie comme valeur de référence et favoriser le développement d'une citoyenneté active. Toute chose qui nécessite entre autres un important investissement dans l'éducation et la formation. Aussi, sur le plan social, l'un des défis majeurs de l'ENP est « l'amélioration de la qualité des ressources humaines en termes d'éducation/formation et de santé » ;

- **le Schéma national d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SNADDT)** qui précise que l'éducation et la formation professionnelle sont, au même titre que la maîtrise de la croissance démographique et l'intensification de l'agriculture, des prérequis pour la mise en œuvre du SNADDT et pour orienter le pays vers une dynamique de développement ;
- **le Plan national de Développement économique et social (PNDES II) 2021-2025** qui vise en son axe stratégique 3 intitulé « Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale », à concrétiser six résultats majeurs dont le résultat 2 est : « le niveau d'éducation et de formation de la population est accru et adapté aux besoins de l'économie ». Cet axe se décline en six objectifs stratégiques dont l'objectif stratégique 3.2 relatif à l'éducation et la formation vise à « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » ;
- **le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (2017-2030)** dont l'orientation stratégique est intitulée « accroissement de l'offre et amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie ».

## II.2 La vision

La vision du PSDEBS est : « à l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un système d'éducation de base et d'enseignement secondaire démocratique, performant, résilient, contribuant à la formation de citoyens responsables, producteurs et créatifs pour soutenir son développement économique et social ».

L'aboutissement de la vision serait que le Burkina Faso dispose de citoyens conscients de leurs droits et devoirs, porteurs d'initiatives, artisans et vecteurs de changement en faveur de son développement économique et social. La volonté de réaliser une éducation de base et un enseignement secondaire accessibles à tous sans discrimination aucune, favorisant l'acquisition des compétences nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés et capable de faire face aux événements difficiles et de s'adapter aux différents changements, sous-tend cette vision. Cela commande une gestion concertée de l'éducation avec comme moteur, la participation communautaire dans une dynamique partenariale afin de garantir la performance souhaitée.

## II.3 Les principes directeurs

La mise en œuvre du PSDEBS repose sur un certain nombre de principes directeurs qui sont des orientations clés à même de garantir l'efficacité dans la conduite des actions de développement du système éducatif. Ces principes sont : (i) la vision holistique du système éducatif, (ii) la professionnalisation de l'éducation, (iii) la subsidiarité, (iv) la gouvernance démocratique du système éducatif, (v) l'inclusion/équité/genre, (vi) la gestion axée sur les résultats (GAR), (vii) la mutualisation des ressources et (viii) la durabilité.

1. **La vision holistique du système éducatif** : Il s'agira d'organiser et de gérer sous un même leadership, les différents niveaux d'éducation et d'enseignement et de concilier des intérêts parfois contradictoires des acteurs, pour une éducation de qualité pour tous.
2. **La professionnalisation de l'éducation** : Il s'agira d'accroître l'efficacité externe du système éducatif et ainsi contribuer à la formation d'une ressource humaine qualifiée pour les emplois d'aujourd'hui et de demain et d'amoinrir l'écart entre l'EFTP et l'enseignement général afin d'améliorer l'employabilité de la jeunesse de notre pays.
3. **La subsidiarité** : Selon ce principe, les niveaux inférieurs exercent les compétences et les pouvoirs qu'ils peuvent correctement et mieux exécuter que les niveaux supérieurs. Son application requiert la mise en place d'un dispositif organisationnel et une distribution fonctionnelle des rôles permettant à l'ensemble des acteurs impliqués de travailler en synergie afin de produire les résultats escomptés.
4. **La gouvernance démocratique du système éducatif** : Ce principe est basé sur la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale favorisant l'éducation

inclusive, égalitaire et équitable. Il permettra au MENAPLN de poursuivre ses missions de définition des politiques, ses efforts de réduction des disparités et d'affermissement des mécanismes de contrôle, de veille, et de gestion concertée du domaine de l'éducation en prenant en compte les situations d'urgence ainsi que les stratégies de leur gestion.

5. **L'inclusion/équité/genre** : L'inclusion, l'équité et le genre seront les fils conducteurs dans la mise en œuvre du PSDEBS. Ce principe permettra d'assurer la prise en compte des enfants en situation de handicap (ESH) et autres enfants vulnérables, du genre et des spécificités régionales. Il est fondé sur la reconnaissance du fait que tous les élèves/apprenants doivent pouvoir jouir de leurs droits, sans distinction de sexe, de religion, de langue, d'opinion politique, de position économique, de nationalité, d'origine sociale, ou de toute autre situation discriminatoire susceptible d'être préjudiciable à l'épanouissement des populations.
6. **La Gestion axée sur les résultats (GAR)** : La GAR est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste. L'approche GAR se traduira par le renforcement du partenariat, de la responsabilité, de la transparence, de la simplicité, de l'apprentissage continu, de l'application étendue.
7. **La mutualisation des ressources** : La mutualisation procède de la volonté des parties prenantes d'unir leurs efforts pour être plus efficaces et plus efficientes dans la réalisation des objectifs partagés. Elle contribue à l'amélioration de l'accès à l'éducation et forge une culture de collaboration susceptible de consolider le partenariat.
8. **La durabilité** : La durabilité est un principe important pour relever les défis dans le domaine de l'éducation. Il répond au souci d'entreprendre des actions dont les impacts seront pérennes dans le développement du système éducatif. La protection de l'environnement dans l'éducation fait partie intégrante du processus du développement durable. A cet effet, tous les programmes et projets de développement retenus dans le cadre de la mise en œuvre du PSDEBS doivent intégrer les principes, normes et indicateurs de protection de l'environnement dans leur conception, leur mise en œuvre, leur suivi/évaluation et contrôle.

## II.4 Les orientations stratégiques

### II.4.1 L'objectif global et les impacts attendus

L'objectif global du PSDEBS est : « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en adéquation avec les besoins de l'économie ».

L'impact attendu de la mise en œuvre du PSDEBS est : « l'accès de tous à une éducation de qualité adaptée aux besoins de l'économie est accru ».

Pour mesurer cet impact, des indicateurs ont été définis. Il s'agira de faire passer de 2020 à 2025 :

- Le taux brut d'admission du primaire de 94,9% à 99,1% ; du post-primaire 40,3% à 58,3% et du secondaire de 16,7% à 30,9% ;
- Le taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,9% à 10,5% ; au primaire de 86,6% à 95,7% ; au post-primaire de 49,3% à 63,5% et au secondaire de 21,9% à 28,8% ;
- Le taux d'achèvement au primaire de 60,3% à 82,6% ; au post-primaire de 39,0% à 48,9% et au secondaire de 17,5% à 20,1% ;
- Les effectifs de l'Enseignement Post-primaire Technique et professionnel (EPPTP) de 7 969 à 11 135, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,9% ;
- Les effectifs de l'Enseignement secondaire Technique professionnel (ESTP) de 28 454 à 42 380 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9% ;
- Le nombre de déclarés alphabétisés des adultes en ENF de 39 936 à 62 598 ;

- Le nombre de déclarés alphabétisés des jeunes et adolescents en ENF de 2 813 à 4 958.

#### **II.4.2 Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus**

De l'objectif global se dégagent quatre axes stratégiques qui sont : (i) le développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle, (iii) le développement de l'Education non formelle (ENF), (iv) le pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

##### **Axe stratégique n°1 : Développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire**

Cet axe stratégique vise à accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation formelle. Pour que le système parvienne à scolariser l'ensemble de la population en âge d'aller à l'école, il s'agira d'améliorer la couverture au niveau du préscolaire, d'assurer l'accès et la continuité éducative au primaire, au post-primaire et secondaire général et de développer l'EFTP tout en veillant sur la réduction des disparités et des inégalités entre les filles et les garçons.

Deux objectifs stratégiques concourent à l'opérationnalisation de cet axe. Ce sont : (i) accroître l'offre d'éducation à tous les niveaux et (ii) assurer le maintien et la rétention à tous les niveaux d'éducation.

Au total, 13 indicateurs ont été retenus pour mesurer les quatre (4) effets attendus des deux objectifs stratégiques. L'atteinte de ces effets passera par le déploiement de onze (11) actions majeures.

##### **Objectif stratégique (OS) 1.1 : Accroître l'offre d'éducation à tous les niveaux**

Pour l'OS 1.1, deux effets attendus (EA) sont définis : (i) la capacité d'accueil est accrue à tous les niveaux d'éducation et (ii) la demande d'inscription à l'EFTP est accrue.

##### **EA 1.1.1 : La capacité d'accueil est accrue à tous les niveaux d'éducation**

Les indicateurs retenus pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu sont : le nombre de centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) publics passe de 192 en 2020 à 342 en 2025 et le nombre de structures communautaires (bisongo) passe de 307 en 2020 à 572 en 2025.

Au primaire, l'indicateur retenu est l'accroissement des effectifs de 23% en 2025. A ce titre, il est prévu la réalisation de 1 738 salles de classe (SDC) sur la période de 2021-2025.

Pour le post-primaire, les indicateurs retenus sont l'accroissement des effectifs du post-primaire général de 51% en 2025 et celui du secondaire général de 68,7% en 2025.

L'atteinte de l'effet attendu passe par les actions suivantes : (i) le développement et la gestion des infrastructures d'accueil, (ii) l'offre d'enseignants, (iii) l'égalité et l'équité d'accès pour tous, (iv) le développement de l'éducation inclusive et (v) l'appui aux structures privées d'enseignement.

L'atteinte des objectifs d'accroissement de l'offre impose la réalisation de 150 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire, la normalisation de 100 CEG incomplets, la résorption de 130 CEG dans les salles d'emprunt, la réalisation de SDC pour ériger 75 CEG en lycées, la réalisation et l'équipement de 15 nouveaux laboratoires de SVT et de physique-chimie ainsi que l'équipement de 50 autres déjà existants au sein des établissements.

Aussi, dans la dynamique de développer l'enseignement scientifique, 06 lycées scientifiques régionaux seront construits. De même, il est envisagé entre autres, sur la période 2021-2025, de construire et d'équiper un centre de préparation aux grandes écoles, école normale supérieure de formation des enseignants en sciences et un centre de préparation à l'agrégation pour assurer la formation du personnel enseignant des lycées scientifiques.

##### **EA 1.1.2 : La demande d'inscription à l'EFTP est accrue**

Cet effet sera mesuré par le taux d'accroissement du nombre d'élèves qui demandent à être admis en EFTP au post-primaire et au secondaire et par la proportion des élèves bénéficiaires de kits industriels d'EFTP qui devra être maintenue à 100 % en 2025.

Dans cette dynamique, des équipements seront acquis au profit des ateliers de 22 établissements d'EFTP afin de les rendre fonctionnels. De même, des infrastructures complémentaires seront construits dans 11 établissements partiellement réalisés entre 2016 et 2020. Au titre de l'expansion, il sera construit 06 lycées professionnels. Il est aussi envisagé de poursuivre l'opérationnalisation des lycées polyvalents à travers la construction et l'équipement de 32 ateliers pour l'ouverture de filières de l'EFTP dans les lycées d'enseignement général.

En sus de ces activités de développement des capacités d'accueil spécifiques à chaque niveau d'éducation, il est prévu, sur la période 2021-2025, l'électrification de 1 000 structures éducatives, la réalisation de 600 forages positifs, 500 latrines, l'acquisition de 40 000 table-bancs pour l'équipement des infrastructures éducatives. Des ressources financières seront mobilisées pour assurer la réhabilitation/réfection d'infrastructures éducatives.

L'atteinte de cet effet se fera à travers la mobilisation sociale en faveur de l'EFTP et les mesures incitatives.

### **Objectif stratégique (OS) 1. 2 : Assurer la rétention à tous les niveaux d'éducation**

Pour l'OS 1.2, il y a deux effets attendus (EA) à savoir (i) la fourniture des services sociaux est améliorée à tous les niveaux et (ii) la scolarisation des élèves déplacés internes (EDI) est assurée.

#### ***EA 1.2.1 : La fourniture des services sociaux est améliorée à tous les niveaux***

Pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu, les indicateurs retenus sont : le nombre de mois de disponibilité des vivres dans les écoles primaires qui passe de 3 mois en 2020 à 4 mois en 2025, le nombre d'écoles primaires publiques disposant d'un jardin scolaire fonctionnel de 1 762 en 2020 à 2 362 en 2025, la proportion d'écoles primaires publiques disposant de COGES fonctionnels qui passe de 80% d'écoles en 2020 à 100% en 2025.

Au post-primaire et secondaire, les indicateurs retenus sont : le nombre de nouvelles bourses octroyées aux élèves filles et garçons du post-primaire et du secondaire, qui passe de 6 085 en 2020 à 6 500 en 2025, la proportion des filles du post-primaire et secondaire ayant bénéficié de kits de dignité passe de 1,10% en 2020 à 5% en 2025, le nombre d'établissements ayant mis en place un dispositif fonctionnel de promotion de la GHM qui passe de 53 en 2020 à 128 en 2025 en raison de 15 en moyenne par an.

Les actions à mettre en œuvre pour la réalisation de cet effet sont : la santé-hygiène-nutrition et la prévention contre les IST et le VIH/SIDA en milieu scolaire, le maintien dans l'éducation formelle et gestion hygiénique des menstrues en milieu scolaire.

#### ***EA 1.2.2 : La scolarisation des élèves déplacés internes (EDI) est assurée***

L'indicateur de mesure de cet effet est le nombre d'élèves déplacés internes réinscrits de 104 000 EDI en 2020 à 3 250 en 2025.

Les actions à mettre en œuvre pour la réalisation de cet effet sont (i) la continuité de l'éducation en situation d'urgence, et (ii) le renforcement de la résilience des acteurs.

### **Axe stratégique n°2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle**

Cet axe vise à améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif formel. Deux objectifs stratégiques sont identifiés à cet effet. Ce sont : (i) améliorer l'efficacité interne de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, et (ii) promouvoir les langues nationales et l'éducation à la citoyenneté dans l'éducation.

Pour l'ensemble des objectifs stratégiques, quatorze (14) indicateurs ont été retenus pour mesurer quatre (4) effets attendus dont l'atteinte passera par le déploiement de douze (12) actions majeures.

## **Objectif stratégique 2.1 : Améliorer l'efficacité interne de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire**

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux effets attendus ont été identifiés : (i) la performance des élèves est améliorée, et (ii) les compétences acquises des apprenant(e)s sont adaptées aux besoins de l'économie.

### ***EA.2.1.1 : La performance des élèves est améliorée***

La performance des élèves du primaire et du post-primaire sera constatée dans les évaluations nationales en 2022 et 2024 par : (i) la proportion d'élèves des niveaux évalués ayant obtenu un score supérieur ou égal à 50/100 en lecture et en mathématiques, et (ii) la proportion d'élèves de CE1 et CM2 ayant obtenu respectivement un score supérieur ou égal à 50/100 et 50/100 en français et en mathématiques.

Pour réaliser cet effet, les actions retenues sont : (i) la formation du personnel enseignant et d'encadrement, (ii) le suivi encadrement pédagogique, (iii) la réforme des curricula et programmes d'enseignement/formation, (iv) l'acquisition de matériels pédagogiques et didactiques, (v) l'évaluation des connaissances et des compétences, et (vi) la recherche-action et recherche développement.

### ***EA.2.1.2 : Les compétences acquises des apprenant(e)s sont adaptées aux besoins de l'économie***

Les compétences acquises des apprenant(e)s adaptées aux besoins de l'économie seront constatées de 2020 à 2025 par : le nombre d'apprenants placés en stage pratique en entreprise de 1 050 à 1 615, le nombre d'apprenants inscrits dans les filières industrielles de 8 011 (F :1549, G : 6462) à 17 457 (F :3037, G : 14420).

Pour réaliser cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) le renforcement du partenariat école-entreprise, et (ii) l'orientation scolaire et professionnelle.

## **Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir les langues nationales et l'éducation à la citoyenneté dans l'éducation**

Cet objectif stratégique vise à promouvoir l'utilisation des langues nationales dans les activités d'enseignement/apprentissage et communautaires. Il comporte deux effets attendus qui sont : (i) l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement/apprentissage est accrue et (ii) les élèves adoptent des comportements citoyens et civiques.

### ***EA 2.2.1 : L'utilisation des langues nationales dans l'enseignement/apprentissage est accrue***

L'utilisation des langues nationales dans les activités d'enseignement/apprentissage sera constatée de 2020 à 2025 par i) le nombre de structures éducatives du formel utilisant les langues nationales comme langue d'enseignement qui passera de 772 à 2 713, ii) le nombre d'apprenants des établissements utilisant les langues nationales comme langue d'enseignement passe de 64 899 à 227 909.

Pour réaliser cet effet, les actions retenues sont : (i) la valorisation des langues nationales, de la culture et du sport dans l'enseignement et (ii) l'opérationnalisation des passerelles.

### ***EA 2.2.2 Des comportements citoyens et civiques sont adoptés par les élèves.***

Il s'agira de porter de 2020 à 2025 : i) la proportion d'écoles primaires n'ayant enregistré aucun cas de violence de 99% à 100% et ii) la proportion d'établissements d'enseignements post-primaire et secondaire n'ayant enregistré aucun cas de victimes de violence majeure de 95% à 100%.

Pour réaliser cet effet, les actions retenues sont : (i) la promotion de l'éducation à la citoyenneté et (ii) la prévention de la violence et la lutte contre la consommation de l'alcool, de la drogue et autres stupéfiants en milieu scolaire.

## **Axe stratégique n°3 : Développement de l'Éducation non formelle**

L'axe stratégique 3 a pour ambition de donner l'opportunité aux adultes et jeunes de 15 ans et plus ainsi qu'aux adolescent(e)s non scolarisé(e)s ou précocement déscolarisé(e)s de 9 à 15 ans, d'accéder à un enseignement/apprentissage qui cadre et répond à leurs besoins et aspirations intrinsèques. Il se fixe pour

objectifs entre autres, la réduction de la population d'analphabètes, l'amélioration de l'efficacité de l'ENF ainsi que du niveau des apprentissages.

Afin d'opérationnaliser cet axe, deux objectifs stratégiques ont été identifiés : (i) améliorer l'accès à l'éducation non formelle, (ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation non formelle.

Ces objectifs comptent 12 indicateurs répartis entre 4 effets attendus dont l'atteinte se traduira par la mise en œuvre de 8 actions.

### **Objectif stratégique 3.1 : Améliorer l'accès à l'éducation non formelle (ENF)**

Cet objectif stratégique vise à accroître les capacités d'accueil de l'ENF. Pour mesurer l'atteinte de l'OS 3.1, deux (2) effets attendus (EA) sont définis : (i) la capacité d'accueil en ENF est accrue, et (ii) la gestion décentralisée de l'ENF est effective.

#### **EA 3.1.1 : La capacité d'accueil en ENF s'est accrue**

Il s'agira de porter de 2020 à 2025 i) le nombre de CEBNF construits de 119 à 139, ii) celui des CPAF de 901 à 926, iii) le nombre d'animatrices et d'animateurs recruté(e)s de 0 à 145, iv) le nombre de professeurs des écoles (option métiers) de 0 à 155, v) le nombre de formules/approches au profit des apprenantes/apprenants adolescent(e)s, jeunes et adultes de 11 à 21, vi) le nombre de spécialités développées au profit des apprenantes /apprenants adolescent(e)s de 8 à 16 et vii) le nombre d'apprenantes/ d'apprenants ayant passé par les passerelles de 1 870 à 3011.

Les actions permettant d'atteindre cet effet sont : i) l'offre d'éducation non formelle, et ii) l'extension linguistique.

#### **EA 3.1.2 : La gestion décentralisée de l'ENF est effective**

Il s'agira de faire passer de 2020 à 2025, i) le nombre de requêtes agréées au profit de l'ENF des adultes de 2 715 à 3 903 et ii) le nombre de requêtes agréées au profit de l'ENF des adolescent(e)s et des jeunes de 2 715 à 3 903.

Les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de cet effet sont i) l'amélioration de la demande en ENF et ii) le renforcement de la mobilisation sociale.

### **Objectif stratégique 3.2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation non formelle**

Cet objectif stratégique a pour ambition d'améliorer l'efficacité interne et externe de l'ENF. L'atteinte sera mesurée par les deux effets suivants : i) les performances des apprenants/apprenantes sont améliorées et (ii) les formations (FTS) adaptées à la demande sociale sont diversifiées.

#### **EA 3.2.1 : Les performances des apprenants/apprenantes sont améliorées**

Pour ce qui concerne les apprenants de l'éducation non formelle, leur performance sera mesurée par la proportion d'apprenants des niveaux évalués ayant obtenu un score supérieur ou égal 50/100 en langue et en numératie à travers l'évaluation internationale RAMAA (Recherche Action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires de l'Alphabétisation).

La réalisation de cet effet passe par ii) l'amélioration de l'efficacité interne de l'ENF et iii) l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages.

#### **EA 3.2.2 : Les formations FTS adaptées à la demande sociale sont diversifiées**

De 2022 à 2025, il sera élaboré au total 80 modules, soit 20 par an.

La réalisation de cet effet passe par i) le développement de l'environnement lettré et des compétences professionnelles et ii) le suivi-encadrement des apprenants.

### **Axe stratégique n°4 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire**

Cet axe vise à assurer une gestion optimale des ressources du ministère par le renforcement de ses capacités stratégiques et opérationnelles. Pour ce faire, la gouvernance interne centrée sur l'impulsion des activités à mettre en œuvre suivant les principes de l'équité et de l'approche participative ainsi que la gouvernance externe à travers la contractualisation et la subsidiarité seront observées.

Afin d'opérationnaliser cet axe, deux objectifs stratégiques sont identifiés : i) améliorer la gouvernance de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire et ii) améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du ministère.

Au total, l'axe comporte six indicateurs répartis entre quatre effets attendus dont l'atteinte se traduira par la mise en œuvre de dix actions.

#### **Objectif stratégique 4.1: Améliorer la gouvernance de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire**

Cet objectif stratégique vise à assurer une meilleure coordination des activités du ministère, à assurer une planification et un suivi-évaluation des activités.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux effets attendus ont été identifiés : i) les missions assignées au ministère sont accomplies et ii) la visibilité de l'action du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire est assurée.

##### ***EA.4.1.1 : Les missions assignées au ministère sont accomplies***

Il s'agira de porter de 2020 à 2025 le taux de performance globale des structures du ministère de 65,05% à 71%.

Pour réaliser cet effet, quatre actions seront mises en œuvre : i) la coordination des programmes, ii) la planification des activités, iii) le suivi/évaluation des activités et vi) le renforcement des capacités institutionnelles.

##### ***EA.4.1.2 : La visibilité du ministère est assurée***

L'indicateur retenu pour mesurer cet effet est le taux de couverture médiatique. Il s'agira de maintenir le taux de couverture médiatique des activités « phares » du ministère à 100% de 2020 à 2025.

Pour réaliser cet effet attendu, deux actions seront mises en œuvre : la communication interne et la communication externe.

#### **Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère**

Cet objectif stratégique vise à rationaliser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du ministère.

Deux effets sont attendus de cet objectif stratégique : i) la gestion des ressources humaines est optimisée et ii) les ressources financières sont transformées en résultats escomptés.

##### ***EA.4.2.1 : La gestion des ressources humaines est optimisée***

La gestion optimisée des ressources humaines s'appréciera en faisant passer de 2020 à 2025 i) le taux de couverture des besoins en personnel administratif (Personnel d'Administration et de Gestion, Personnel d'Animation de la Vie scolaire et Orientation scolaire et professionnelle) de 10,60% à 15% et ii) la proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour de 82,47% à 93%.

Pour réaliser cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre : i) la gestion des carrières et des salaires et ii) le développement des ressources humaines.

##### ***EA 4.2.2. : Les ressources financières sont transformées en résultats escomptés***

La transformation des ressources financières sera constatée par une augmentation du taux d'exécution du budget (hors dépenses du personnel, hors financement extérieur) de 95,05% à 96% en 2025.

L'effet attendu sera atteint par la mise en œuvre de deux actions : i) la gestion efficiente des ressources financières et ii) la gestion optimisée des ressources matérielles.

### **III. Dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation**

#### **III.1 Dispositions de mise en œuvre**

##### **III.1.1 Instruments de mise en œuvre**

Le Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) 2021-2025 sera mis en œuvre sur la base d'une programmation quinquennale. Cette programmation sera déclinée en plan d'actions triennal glissant. Les activités du plan d'action seront mises en œuvre à travers les programmes d'activités du ministère.

Le PSDEBS ne pourra atteindre ses objectifs que s'il est accepté par l'ensemble des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Pour ce faire, la communication est nécessaire car c'est un des facteurs de succès dans le pilotage des institutions. Cette communication se fera à travers la vulgarisation du PSDEBS auprès des différents acteurs et la sensibilisation en vue de leur adhésion et de leur implication dans sa mise en œuvre. Aussi, la couverture médiatique des activités phares permettra une visibilité du PSDEBS.

##### **III.1.2 Acteurs de mise en œuvre**

La mise en œuvre du Plan stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire 2021-2025 se fera par les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

##### **Les acteurs étatiques**

La mise en œuvre de la stratégie du PSDEBS 2021-2025 du MENAPLN se fera à travers les acteurs des niveaux central, déconcentré et décentralisé.

Les structures centrales et déconcentrées auront pour rôle de mobiliser les ressources financières, techniques et matérielles nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie. Elles assureront le renforcement des capacités des acteurs, la mobilisation sociale et la coordination des interventions dans leurs ressorts administratifs respectifs.

Au niveau décentralisé, les collectivités territoriales sont bénéficiaires et actrices de la mise en œuvre de la stratégie. A ce titre, elles contribueront à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités des acteurs et à la mobilisation sociale. Elles ont également en charge la réalisation des infrastructures éducatives, la réhabilitation/réfection des infrastructures et l'acquisition des vivres au profit des cantines scolaires du préscolaire, primaire publiques et privées.

##### **Les acteurs non étatiques**

Les communautés, les Organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les structures faitières et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) seront impliqués dans le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSDEBS.

C'est ainsi que les associations des parents d'élèves (APE), associations des mères éducatrices (AME) et les comités de gestion d'école (COGES) accompagneront les écoles/établissements par diverses interventions afin d'assurer de meilleures conditions d'études et de travail aux élèves et aux enseignants.

La société civile joue un rôle de veille citoyenne et de mobilisation des ressources. Elle participe aux cadres de concertation, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et stratégies.

Quant au secteur privé, il interviendra dans la réalisation des infrastructures éducatives et la scolarisation des élèves dans les différents types et ordres d'enseignement.

Les PTF jouent un rôle important en matière d'appui technique et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. A ce titre, ils sont organisés autour d'un chef de file, et participent aux cadres de concertation, accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies ainsi que le renforcement des capacités des acteurs. Ils participent à travers le Compte d'affectation spécial du Trésor/Fonds de soutien au développement de l'Education de base (CAST/FSDEB) et en appui projets au financement des différents plans d'action du MENAPLN.

Les structures faitières telles que l'Union nationale des Parents d'Elèves du Secondaire et du Supérieur du Burkina Faso (UNAPES-B), le Conseil national des Associations des Parents d'Elèves du Primaire du Burkina Faso (CNAPEP), l'Union nationale des Etablissements d'Enseignement privé laïc (UNEEP-L), l'Union nationale des Etablissements protestants (UNEP), le Secrétariat national de l'Enseignement catholique (SNEC) et la Fédération des Associations islamiques du Burkina Faso (FAIB) accompagneront l'éducation de base et l'enseignement secondaire en vue d'assurer une éducation de qualité aux élèves.

### **III.1.3 Cadre organisationnel**

- **Les organes**

- **Le Conseil d'Administration du Secteur ministériel (CASEM)**

Le CASEM est un organe dont les sessions examinent et adoptent, entre autres, le plan d'action annuel, le programme d'activités de l'année N+1 et les rapports d'activités du ministère. Il regroupe les représentants des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, le secteur privé, la société civile, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'éducation. Le CASEM est présidé par le Ministre.

- **Le secrétariat permanent**

La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PSDEBS sont assurés par un secrétariat permanent.

- **Les instances**

- **Les groupes thématiques**

Les groupes thématiques sont des organes de suivi regroupant les cadres du MENAPLN et les autres acteurs du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. Ils sont chargés de réfléchir sur les préoccupations majeures relatives à l'éducation de base et à l'enseignement secondaire et à la mise en œuvre des différents programmes et sous programmes du PSDEBS.

A ce titre, ils contribueront à faire l'analyse de l'évolution des indicateurs de mise en œuvre du PSDEBS, de proposer des outils et des techniques d'aide à la décision pour la mise en œuvre des plans d'actions et de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions conjointes et du Cadre sectoriel de Dialogue Education et Formation (CSD-EF).

- **Le cadre partenarial**

Le Cadre Partenarial constitue l'instance privilégiée de concertation entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers. Il est ouvert à tout partenaire désireux d'intervenir dans le sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. Il se réunit une fois tous les deux mois. Il est présidé par le directeur de cabinet du MENAPLN. Il est chargé entre autres de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des missions conjointes de suivi et les travaux des groupes thématiques, et de faire des suggestions sur l'évolution du secteur et sur la gestion des ressources financières du PSDEBS.

### o **La Mission conjointe de suivi**

La Mission Conjointe de Suivi (MCS) du PSDEBS est une instance de concertation, sous la direction du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN). Elle regroupe les Ministères partenaires, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les organisations de l'enseignement privé, les organisations non gouvernementales, les associations, la société civile, les syndicats et les partenaires techniques et financiers du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

La MCS a pour objectif principal de réaliser un suivi-évaluation de la performance du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. Elle est orientée principalement vers l'appréciation critique des résultats atteints en lien avec les cibles/indicateurs prévus, en vue de mesurer la performance du système éducatif et de définir les perspectives.

Au niveau déconcentré, les cadres régionaux de dialogue (CRD) seront utilisés pour assurer le suivi et l'évaluation de mise en œuvre du PSDEBS.

## **III.2 Suivi-évaluation**

### **Le mécanisme de suivi et d'évaluation**

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PSDEBS comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation :

- la composante technique de suivi est chargée de collecter et d'analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes et des programmes et (iii) les objectifs atteints. Le suivi continu de la mise en œuvre du PSDEBS se fera à travers : (i) le contrôle des dépenses, (ii) le suivi de l'exécution financière des programmes du PSDEBS, (iii) le suivi de l'exécution technique des programmes et (iv) le suivi des effets du PSDEBS ;
- la composante technique d'évaluation comprend une évaluation à mi-parcours à la fin de la troisième année de mise en œuvre, ainsi qu'une évaluation finale à la fin du PSDEBS qui seront faites par une expertise indépendante.
- au niveau central, chaque structure du ministère est chargée de collecter et d'analyser les informations relevant de sa structure et de transmettre un rapport au secrétariat permanent du PDEBS.
- au niveau déconcentré, les directeurs régionaux en charge de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire sont chargés du suivi régulier des activités du PSDEBS à travers les différents rapports qui seront produits et transmis au secrétariat permanent du PDEBS.

### **Les outils de suivi et d'évaluation**

Pour un meilleur suivi et une évaluation efficace du PSDEBS, des outils de suivi et d'évaluation sont élaborés. Il s'agit principalement du cadre logique de la stratégie et du cadre de mesure de performance.

En phase avec ces instruments, il sera produit des rapports de performance semestriels et annuels de suivi de la mise en œuvre du PSDEBS.

## **III.3 Mécanisme de financement**

La mise en œuvre du PSDEBS sera assurée principalement par le budget de l'Etat à travers le plan d'action du MENAPLN et par les partenaires techniques et financiers à travers la coopération bilatérale et multilatérales, aux moyens de fiches de projets et de financements innovants.

La contribution du secteur privé, des collectivités territoriales, de la société civile, des ONG/Associations accompagnera également la mise en œuvre du PSDEBS.

Une planification budgétaire pluriannuelle glissante permettra de mettre en évidence les besoins financiers pour la mise en œuvre du plan stratégique.

**Tableau n°2 : Programmation financière des ressources par axe stratégique (en milliers de FCFA)**

Axe stratégiques	Programmation financière en milliers de FCFA						%
	2021 T4	2022	2023	2024	2025	Total	
Axe stratégique n°1 : Développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire	142 152 339	234 775 386	359 051 666	365 762 872	376 214 601	1 477 956 864	51%
Axe stratégique n°2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle	27 550 000	209 136 446	214 152 064	215 430 335	216 776 726	883 045 571	30%
Axe stratégique n°3 : Développement de l'Éducation non formelle (ENF)	8 264 600	59 742 514	61 651 383	61 709 687	61 827 426	253 195 609	9%
Axe stratégique n° 4 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire	54 203 247	58 988 247	59 888 247	59 511 580	59 691 580	292 282 900	10%
<b>Total</b>	<b>232 170 186</b>	<b>562 642 592</b>	<b>694 743 360</b>	<b>702 414 475</b>	<b>714 510 333</b>	<b>2 906 480 945</b>	<b>100%</b>

Le coût global du PSDEBS est estimé à **2 906 milliards de FCFA** dont 2 727 milliards de FCFA en dépenses courantes et 179 milliards de FCFA en dépenses d'investissement.

Les ressources mobilisables sur la période sont estimées à 2 855 milliards de FCFA d'où un besoin de financement de 51 milliards de FCFA sur la période soit en moyenne 10 milliards de FCFA par an. Ce besoin représente 1,8% des ressources nécessaires et qui devra être comblé à travers le recours à des actions de plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

### III.4 Analyse et gestion des risques.

#### Les mutations institutionnelles

Les mutations institutionnelles sont fréquentes et pourraient provoquer des ralentissements dans le processus de mise en œuvre des activités du plan stratégique. Il est alors indiqué de privilégier l'entrée du plan par les résultats et non par les institutions.

#### Les troubles sociopolitiques

Les troubles sociopolitiques pourraient entraver la mise en œuvre du plan stratégique. A ce titre, il importe de renforcer le dialogue entre actrices/acteurs et partenaires sociaux à travers une communication de proximité.

#### Les crises sécuritaire et sanitaire

Un environnement sécuritaire et sanitaire favorable dans toutes les localités constitue un gage de succès de la mise en œuvre réussie du plan stratégique. La recrudescence des attaques terroristes ainsi que la survenue d'une pandémie pourraient compromettre la mise en œuvre du plan. Pour ce faire, un système d'alerte, de communication et de réponses face aux urgences sécuritaires et sanitaires devrait être créé.

#### Les difficultés économiques et financières aux niveaux national et international

Le contexte économique et financier pourrait évoluer et conduire certains partenaires à réorienter leurs interventions au Burkina Faso, à réduire le montant de leur appui financier ou à renoncer à la totalité de leurs engagements avec le pays. Il appartiendra alors au MENAPLN de prendre les dispositions nécessaires pour atténuer ce risque en affinant davantage les priorités et en redimensionnant les objectifs inscrits dans le plan stratégique. Il faudrait notamment maximiser sur la mobilisation des ressources innovantes et explorer de nouvelles opportunités de coopération.

## La faible adhésion des parties prenantes

Une faible adhésion des parties prenantes aux objectifs du plan stratégique ne permet pas l'atteinte des résultats attendus. Pour y remédier, la participation de tous les acteurs aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur du ministère devrait être fortement encouragée en vue de faciliter le dialogue et de parvenir à des réorientations consensuelles, gage de réussite et de pérennité du plan stratégique.

**Tableau n°3 : Analyse des risques<sup>1</sup>**

N°	Énoncé de risque	Occurrence	Incidence	Criticité = Occurrence X Incidence
		1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	1 - 2 : faible 3 - 4 : moyenne 6 - 9 : élevée
1	Les mutations institutionnelles	2	3	6
2	Les troubles sociopolitiques	2	3	6
3	Les crises sécuritaire et sanitaire	2	3	6
4	Les difficultés économiques et financières aux niveaux national et international	2	3	6
5	La faible adhésion des parties prenantes	2	2	4

<sup>1</sup> **Occurrence** : c'est la probabilité (niveau d'incertitude du risque) de survenue du risque ou l'existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser ; **Incidence** : c'est la conséquence (impact ou gravité) du risque sur la mise en œuvre des actions du référentiel de développement ; **Criticité du risque** = Occurrence X Incidence

**Tableau n°4 : Mesures d'atténuation des risques**

Risques	Mesures d'atténuation ou de contournement	
	Actions	Activités
La fréquence des mutations institutionnelles	Maintien du MENAPLN dans sa configuration institutionnelle actuelle Entrée du plan par les résultats et non par les structures	
La récurrence des troubles sociopolitiques	Renforcement du dialogue entre actrices/acteurs et partenaires sociaux à travers une communication de proximité.	Maintenir le cadre de dialogue existant avec les partenaires
La recrudescence des crises sécuritaire et sanitaire	Mise en place d'un système d'alerte et de communication et de réponses face aux urgences sanitaires et sécuritaires Affinement des priorités	
La morosité du contexte économique et financier et la réorganisation des enjeux géopolitiques	Redimensionnement des objectifs inscrits dans le plan Maximisation sur la mobilisation des ressources internes Exploration de nouvelles opportunités de coopération Renforcement du dialogue politique	Reire le plan stratégique en temps opportun
La faible adhésion des parties prenantes	Implication de toutes les parties prenantes à l'interne comme à l'extérieur du ministère dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du plan. Maintien du dialogue pour des réorientations consensuelles Renforcement de la communication interne et externe	

## IV. ANNEXES

### IV.1 Cadre logique

Objectif général : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en adéquation avec les besoins de l'économie

Impact :

- Le taux brut d'admission du primaire de 94,9% à 99,1% ; du post-primaire 40,3% à 58,3% et du secondaire de 16,7% à 30,9% ;
- Le taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,9% à 10,5% ; au primaire de 86,6% à 95,7% ; au post-primaire de 49,3% à 63,5% et au secondaire de 21,9% à 28,8% ;
- Le taux d'achèvement au primaire de 60,3% à 82,6% ; au post-primaire de 39,0% à 48,9% et au secondaire de 17,5% à 20,1% ;
- Les effectifs de l'Enseignement Post-primaire Technique et professionnel (EPPTP) de 7 669 à 11 135 ;
- Les effectifs de l'Enseignement secondaire Technique professionnel (ESTP) de 28 454 à 42 380 ;
- Le nombre de déclarés alphabétisés des adultes en ENF de 39 936 à 62 598 ;
- Le nombre de déclarés alphabétisés des jeunes et adolescents en ENF de 2 813 à 4 958.

Axe 1 : Développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire

Objectif stratégique 1.1 : Accroître l'offre d'éducation à tous les niveaux

Effet attendu 1.1.1 : La capacité d'accueil est accrue à tous les niveaux d'éducation

Cod e	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)			Cibles finales (2025)			Source de vérification	Hypothèses / Risques
				F	G	T	F	G	T		
	Nombre de CEEP publics	DGESS	DGEFG ; PTF	NA <sup>2</sup>	NA	192	NA	NA	342	Annuaire statistiques	La faible capacité des entreprises
	Nombre de structures communautaires (banson)	DGESS	DGEFG ; PTF	NA	NA	307	NA	NA	572	Annuaire statistiques	
	Taux d'accroissement des effectifs du primaire	DGESS	DGEFG, DGEFTP, DREPS, DPEPS	1,3%	0%	0,6%	18,6%	24,3%	23,0%	Annuaire statistiques	
	Taux d'accroissement des effectifs du post-primaire	DGESS	DGEFG, DGEFTP, DREPS, DPEPS	1,6%	-1%	0,3%	38,4%	65,0%	51,1%	Annuaire statistiques	
	Taux d'accroissement des effectifs du secondaire	DGESS	DGEFG, DGEFTP, DREPS, DPEPS	7,8%	3,4%	5,3%	83,5%	56,6%	68,7%	Annuaire statistiques	

Effet attendu 1.1.2 : La demande d'inscription à l'EFTP est accrue

Cod e	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2020			Cibles finales 2025			Source de vérification	Hypothèses / Risques
				F	G	T	F	G	T		

<sup>2</sup> Non applicable du fait de la nature de l'indicateur

Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2020			Cibles finales 2025			Source de vérification	Hypothèses / Risques
				F	G	T	F	G	T		
	Taux d'accroissement du nombre d'élèves qui demandent à être admis en EFTP au post-primaire et secondaire <sup>3</sup>	DGESS	DGEFG, DGEFTP, DREPS, DPEPS	ND <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND	Annuaire statistiques	
<b>Objectif stratégique 1.2 : Assurer la rétention à tous les niveaux d'éducation</b>											
<b>Effet attendu 1.2.1 : La fourniture des services sociaux est améliorée à tous les niveaux</b>											
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	F	G	T	F	G	T	Source de vérification	Hypothèses / Risques
	Nombre de mois de disponibilité des vivres dans les écoles primaires	DAMSSE	DAF : DGESS	NA	NA	3	NA	NA	4	Rapport d'activités	Faible adhésion des acteurs de l'éducation ; Faible capacités des prestataires.
	Nombre de nouvelles bourses octroyées aux élèves filles et garçons du post primaire et du secondaire	DIOSPB	DAF : DREPS, DPEPS, PTF	3083	3002	6085	3294	3206	6500	Rapport d'activités	
	Proportion des élèves bénéficiaires des kits d'EFTP industriels	DISOPB	DAF DREPS, DPEPS	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Rapport d'activités	
	Nombre d'écoles primaires publiques disposant d'un jardin fonctionnel	DGESS	DAMSSE	NA	NA	1 762	NA	NA	2 362	Rapport d'activités	
	Proportion de filles du post-primaire et secondaire dotés de kits de dignité	DPEIFG	DAF : DGESS	NA	NA	ND	NA	NA	ND	Rapport d'activités	
	Nombre d'établissements disposant d'un dispositif fonctionnel de GHM	DGESS	DPEIFG	NA	NA	ND	NA	NA	ND	Rapport d'activités	
<b>Effet attendu 1.2.2 : La scolarisation des élèves déplacés internes est assurée</b>											
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2020			Cibles finales 2025			Source de vérification	Hypothèses / Risques
	Nombre d'élèves déplacés internes réinscrits	ST-ESU	DGESS, DREPS, DPEPS, PTF	NA	NA	104 000	NA	NA	3 250	Plan d'action ; Rapport d'activités	Faible adhésion des acteurs de l'éducation
<b>Axe 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle</b>											
<b>Objectif stratégique 2.1 : Améliorer l'efficacité interne de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire</b>											
<b>Effet attendu 2.1.1 : La performance des élèves est améliorée</b>											
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2020			Cibles finales 2025			Source de vérification	Hypothèses / Risques
	Proportion des élèves des niveaux évalués au primaire ayant obtenu un score supérieur ou égale à 50/100 en mathématique	DGESS	CEB, DPEPNF, DPEPS, DREPPNF, DREPS	ND	ND	ND	NA	NA	NA	Rapports EAS	
	Proportion des élèves des niveaux évalués au post-primaire ayant obtenu un score supérieur ou égale à 50/100 en mathématique	DGESS	DPEPS, DREPS	ND	ND	ND	NA	NA	NA	Rapports EAS	

<sup>3</sup> Indicateur à prendre en compte dans le système d'information

<sup>4</sup> Non disponible

	Proportion des élèves des niveaux évalués au primaire ayant obtenu un score supérieur ou égale à 50/100 en français	DGESS	DPEFS, DREPS	ND	ND	ND	NA	NA	NA	NA	Rapports EAS	
	Proportion des élèves des niveaux évalués au post-primaire ayant obtenu un score supérieur ou égale à 50/100 en français	DGESS	DPEFS, DREPS	ND	ND	ND	NA	NA	NA	NA	Rapports EAS	
<b>Effet attendu 2.1.2 : Les compétences acquises des apprenant(e)s sont adaptées aux besoins de l'économie</b>												
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>	
	Nombre d'apprenant(e)s inscrits dans les filières industrielles	DGESS	DPEFS, DREPS	F	G	T	F	G	T	Rapports d'activités		
	Nombre d'apprenants placés en stage pratique en entreprise	DGEFTP	DPEFS, DREPS	203	847	1050	281	1334	1615	Rapports d'activités		
<b>Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir les langues nationales et l'éducation à la citoyenneté dans l'éducation</b>												
<b>Effet attendu 2.2.1 : L'utilisation des langues nationales dans l'enseignement/apprentissage est améliorée</b>												
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>	
	Nombre de écoles primaires bilingues	DGESS	CEB, DPEPPNF, DREPPNF	NA	NA	330	NA	NA	673	Annuaire statistiques		
	Nombre de collèges multilingues spécifiques	DGESS	CEB, DPEPPNF, DREPPNF	NA	NA	5	NA	NA	40	Annuaire statistiques		
	Nombre d'élèves des écoles primaires bilingues	DGESS	CEB, DPEPPNF, DREPPNF	25	25	50	110	110	220	Annuaire statistiques		
	Nombre d'élèves des collèges multilingues spécifiques	DGESS	CEB, DPEPPNF, DREPPNF	156	282	438	712	160	872	Annuaire statistiques		
				759	888	627	283	754	037	Annuaire statistiques		
<b>Effet attendu 2.3.2 : Les élèves adoptent des comportements citoyens et civiques</b>												
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>	
	Proportion d'écoles primaire n'ayant enregistré aucun cas de violence	DGESS	CEB, DPEPPNF, DREPPNF	NA	NA	99%	NA	NA	100%	Rapports d'activités		
	Proportion d'établissements post-primaire et secondaire n'ayant enregistré aucun cas de victime de violence majeur	DGESS	CEB, DPEPPNF, DREPPNF	NA	NA	95%	NA	NA	100%	Rapports d'activités		
<b>Axe stratégique 3 : Développement de l'Education non formelle (ENF)</b>												
<b>Objectif stratégique 3.1 : Améliorer l'accès à l'éducation non formelle</b>												
<b>Effet attendu 3.1.1 : La capacité d'accueil en ENF est accrue</b>												
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>	
	Nombre de CEBNF construits	DGESS	DGENF	NA	NA	119	NA	NA	139	Annuaire statistique ENF		
	Nombre de CPAF construits	DGESS	DGENF	NA	NA	901	NA	NA	926	Rapport d'activités consolidé		

	Nombre d'animatrices/animateurs recrutés(e)s	DRH	DGENF	NA	NA	0	NA	NA	145	Rapport d'activités consolidé
	Nombre de professeurs des écoles (option métiers)	DRH	DGENF	NA	NA	0	NA	NA	155	
	Nombre de formules/approches au profit des apprenants/apprenants adolescent(e)s, jeunes et adultes	DGREIP	DGENF	NA	NA	10	NA	NA	21	Rapport d'activités consolidé
	Nombre de spécialités développées au profit des apprenantes /apprenants adolescent(e)s	DGENF	DGEFTP; M/PEE	NA	NA	8	NA	NA	16	Rapport d'activités consolidé
	Nombre d'apprenantes/apprenants ayant passé par les passerelles	DGESS	DGENF	889	981	1870	1431	1580	3011	Rapport d'activités consolidé
<b>Effet attendu 3.1.2 : La gestion décentralisée de l'ENF est effective</b>										
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Hypothèses / Risques</b>
	Nombre de requêtes agréées au profit de l'ENF des adultes	DGENF	FONAENF	NA	NA	2 234	NA	NA	3 209	Rapport d'activités consolidé
	Nombre de requêtes agréées au profit de l'ENF des adolescent(e)s et des jeunes	DGENF	FONAENF	NA	NA	481	NA	NA	694	Rapport d'activités consolidé
<b>Objectif stratégique 3.2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'ENF</b>										
<b>Effet attendu 2.1 : Les performances des apprenants/apprenantes sont améliorées</b>										
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Hypothèses / Risques</b>
	Proportion d'apprenants des niveaux évalués ayant obtenu un score supérieur ou égal 50/100 en langue et en numératie	DGENF	FONAENF	NA	NA	ND				
<b>Effet attendu 3.2.2 : Les formations (FTS) adaptées à la demande sociale sont diversifiées</b>										
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Hypothèses / Risques</b>
	Nombre de modules développés	DGENF	DGESS; FONAENF	NA	NA		NA	NA	80	Annuaire statistique ENF
<b>Axe 4 : Pilotage et du soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire</b>										
<b>Objectif stratégique 4.1 : Améliorer la gouvernance de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire</b>										
<b>Effet attendu 4.1.1 : Les missions assignées au ministère sont accomplies</b>										
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Hypothèses / Risques</b>
	Taux de performance globale des structures du ministère	DDII		NA	NA	65,05%	NA	NA	71%	Rapport annuel de performance
<b>Effet attendu 4.1.2 : La visibilité de l'action du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire est assurée</b>										
<b>Cod e</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2020</b>			<b>Cibles finales 2025</b>			<b>Hypothèses / Risques</b>
				F	G	T	F	G	T	Source de vérification
										Crise sécuritaire, Crise sanitaire, Fronde sociale, Instabilité sociopolitique et institutionnelle

	Taux de couverture médiatique des activités « phares » du ministère	DCPM		NA	NA	100,00 %	NA	NA	100%	Rapport d'activité de la DCPM/MENAPL N	Crise sécuritaire, Crise sanitaire, Fronte sociale, Instabilité sociopolitique et institutionnelle
<b>Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère</b>											
<b>Effet attendu 4.2.1 : La gestion des ressources humaines est optimisée</b>											
Cod e	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2020			Cibles finales 2025			Source de vérification	Hypothèses / Risques
				F	G	T	F	G	T		
	Taux de couverture des besoins en personnel administratif (Personnel d'Administration et de Gestion, Personnel d'Animation de la Vie scolaire et Orientation scolaire et professionnelle)	DRH	MFP/PS	NA	NA	11%	NA	NA	15%	Rapport d'activités de la DRH	Crise sécuritaire, Crise sanitaire, Fronte sociale, Instabilité sociopolitique et institutionnelle
	Proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour	DRH		NA	NA	82%	NA	NA	93%	Rapport de la session du mouvement national pour convocations personnelles	Crise sécuritaire, Crise sanitaire, Fronte sociale, Instabilité sociopolitique et institutionnelle
<b>Effet attendu 4.2.2 : Les ressources financières et matérielles sont transformées en résultats escomptés</b>											
Cod e	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2020			Cibles finales 2025			Source de vérification	Hypothèses / Risques
				F	G	T	F	G	T		
	Taux d'exécution du budget (hors dépenses du personnel, hors financement extérieur)	DAF	DGESS	NA	NA	95%	NA	NA	96%	CID	Crise sécuritaire, Crise sanitaire, Fronte sociale, Instabilité sociopolitique et institutionnelle

## IV.2 Cadre de mesure de la performance du PSDEBS

Axe stratégique 1 : Développement de l'accès à l'éducation, de base formelle et à l'enseignement secondaire

Objectif stratégique 1.1 : Accroître l'offre d'éducation à tous les niveaux d'éducation

Effet attendu 1.1.1 : La capacité d'accueil est accrue à tous les niveaux d'éducation

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence 2020		Cibles												
				2021		2022			2023			2024			2025			
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
1.1.1.1	Nombre de CEEP publics	Annuaire statistique	DGESS	NA	NA	192	NA	NA	222	NA	252	NA	282	NA	312	NA	NA	342
1.1.1.2	Nombre de structures communautaires (bisongu)	Annuaire statistique	DGESS	NA	NA	307	NA	NA	360	NA	413	NA	466	NA	519	NA	NA	572
1.1.1.3	Taux d'accroissement des effectifs du primaire	Annuaire statistique	DGESS	1,3%	0%	0,6%	1,7%	5,1%	4,7%	9,7%	9,1%	9,9%	14,4%	14,2%	18,3%	18,6%	24,3%	23%
1.1.1.4	Taux d'accroissement des effectifs du post-primaire	Annuaire statistique	DGESS	1,6%	-1%	0,3%	12,10%	16,80%	14,30%	28,00%	23,30%	26,30%	40,40%	33,00%	42,50%	38,40%	65,00%	51,10%
1.1.1.5	Taux d'accroissement des effectifs du secondaire	Annuaire statistique	DGESS	7,8%	3,4%	5,3%	14,2%	11,7%	12,8%	21,5%	25,6%	47,2%	31,1%	64,1%	52,1%	83,5%	56,6%	68,7%

Effet attendu 1.1.2 : La demande d'inscription à l'EFTP est accrue

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence 2020		Cibles													
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	
1.2.1.1	Taux d'accroissement du nombre d'élèves qui demandent à être admis en EFTP au post-primaire et secondaire	Annuaire statistique	DGEFG, DGEFTP, DREPS, DPEPS	ND	ND	ND	NA												

Objectif stratégique 1.2 : Assurer la rétention à tous les niveaux d'éducation

Effet attendu 1.2.1 : La fourniture des services sociaux est améliorée à tous les niveaux

Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		Cibles annuelles														
				2021		2022			2023			2024			2025					
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T		
1.2.2.1	Nombre de mois de disponibilité des vivres dans les écoles primaires	Rapport d'activités	DAMISSE	NA	NA	3	NA	NA	4	NA	4	NA	NA	4	NA	4	NA	NA	NA	
1.2.2.2	Nombre de nouvelles bourses octroyées aux élèves filles et garçons du	Rapport d'activités	DIOSPB	3 083	3 002	6 085	3 125	3 042	6 167	3 187	3 082	6 249	3 209	3 122	6 331	3 252	3 164	6 416	3 284	6 500





Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence		Cibles annuelles															
				2020		2021		2022		2023		2024		2025							
				F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T						
			DREPPNF																		
2.2.1.3	Nombre d'élèves des écoles primaires bilingues	DGESS	CEB DPEPPNF DREPPNF	25156	25282	50438	42157	42388	84525	99158	59454	118612	76159	76540	152699	93160	93626	186796	110712	110160	220872
2.2.1.4	Nombre d'élèves des collèges multilingues spécifiques	DGESS	CEB DPEPPNF DREPPNF	759	868	1627	1264	1445	2709	1769	2022	3791	2273	2600	4873	2778	3177	5955	3283	3754	7037
<b>Effet attendu 2.2.2 : Les élèves adoptent des comportements citoyens et civiques</b>																					
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence		Cibles annuelles															
				2020		2021		2022		2023		2024		2025							
				F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T						
2.2.2.1	Proportion d'écoles primaire n'ayant enregistré aucun cas de violence	DGESS	CEB DPEPPNF DREPPNF	NA	NA	99%	NA	NA	100%	NA	NA	100%	NA	NA	100%	NA	NA	100%	NA	NA	100%
2.2.2.2	Proportion de délabissements post-primaire et secondaire n'ayant enregistré aucun cas de victime de violence majeur	DGESS	CEB DPEPPNF DREPPNF	NA	NA	95%	NA	NA	96%	NA	NA	97%	NA	NA	98%	NA	NA	99%	NA	NA	100%
<b>Axe stratégique 3 : Développement de l'éducation non formelle (ENF)</b>																					
<b>Objectif stratégique 3.1 : Améliorer l'accès à l'éducation non formelle</b>																					
<b>Effet attendu 3.1.1 : La capacité d'accueil en ENF est accrue</b>																					
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence		Cibles annuelles															
				2020		2021		2022		2023		2024		2025							
				F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T						
3.1.1.1	Nombre de CEENF construits	DGESS	DGENF	NA	NA	119	NA	NA	123	NA	NA	127	NA	NA	131	NA	NA	135	NA	NA	139
3.1.1.2	Nombre de CPAF construits	DGESS	DGENF	NA	NA	901	NA	NA	906	NA	NA	911	NA	NA	916	NA	NA	921	NA	NA	926

Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020			Cibles annuelles														
				2021			2022			2023			2024			2025					
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T			
3.1.1.3	Nombre de professeurs des écoles (option métiers)	DRH	DGENF	NA	NA	0	NA	NA	30	NA	NA	NA	NA	35	NA	NA	40	NA	NA	50	
3.1.1.4	Nombre de formateurs/formateurs aux métiers recruté(e)s	DRH	DGENF	NA	NA	0	NA	NA	30	NA	NA	NA	NA	35	NA	NA	40	NA	NA	40	
3.1.1.5	Nombre de formules/approches au profit des apprenants/apprenants adolescent(e)s, jeunes et adultes	DGREIP	DGENF	NA	NA	10	NA	NA	15	NA	NA	NA	NA	17	NA	NA	18	NA	NA	21	
3.1.1.6	Nombre de spécialités développées au profit des apprenants/apprenants adolescent(e)s	DGENF	DGEFTP; MIPEE	NA	NA	8	NA	NA	11	NA	NA	NA	NA	13	NA	NA	15	NA	NA	16	
3.1.1.78	Nombre d'apprenants/apprenants ayant passé par les passerelles	DGESS	DGENF	889	981	1 870	978	1 079	2 263	1 183	1 306	2 489	1 301	1 436	2 737	1 431	1 580	3 011			
<b>Effet attendu 3.1.2 : La gestion décentralisée de l'ENF est effective</b>																					
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020			Cibles annuelles														
				2021			2022			2023			2024			2025					
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T			
3.1.2.2	Nombre de requêtes agréées au profit de l'ENF des adultes	Rapport d'activités consolidé	DGENF	NA	NA	2 234	NA	NA	2 401	NA	NA	557	NA	NA	2 777	NA	NA	2 985	NA	NA	3 209
3.1.2.2	Nombre de requêtes agréées au profit de l'ENF des adolescent(e)s et des jeunes	Rapport d'activités consolidé	DGENF	NA	NA	481	NA	NA	518	NA	NA	2 582	NA	NA	599	NA	NA	645	NA	NA	694
<b>Objectif stratégique 3.2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'ENF</b>																					
<b>Effet attendu 3.2.1 : Les performances des apprenants/apprenants sont améliorées</b>																					
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020			Cibles annuelles														
				2021			2022			2023			2024			2025					

Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		2021		2022		2023		2024		2025	
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
3.2.1.1	Proportion d'apprenants des niveaux évalués ayant obtenu un score supérieur ou égal 50/100 en langue et en numérique	DGENF	FOUAENF	ND	ND	ND	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Effet attendu 3.2.2 : Les formations (FTS) adaptées à la demande sociale sont diversifiées</b>															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		2021		2022		2023		2024		2025	
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
3.2.2.1	Nombre de modules développés	Rapport d'activités	DGENF	ND	ND	ND	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Axe 4 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire</b>															
<b>Objectif stratégique 4.1 : Améliorer la gouvernance de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire</b>															
<b>Effet attendu 4.1.1 : Les missions assignées au ministère sont accomplies</b>															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		2021		2022		2023		2024		2025	
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
4.1.1.1	Taux de performance globale des structures du ministère	Rapport annuel de performance	DDII	NA	NA	65,1%	NA	NA	67%	NA	NA	68%	NA	NA	71%
<b>Effet attendu 4.1.2 : La visibilité de l'action du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire est assurée</b>															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		2021		2022		2023		2024		2025	
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
4.1.2.1	Taux de couverture médiatique des activités « phares » du ministère	Rapport d'activité de la DCPM/MENAPLN	DCPM	NA	NA	100%	NA	NA	100%	NA	NA	100%	NA	NA	100%
<b>Objectif stratégique 4.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère</b>															
<b>Effet attendu 4.2.1 : La gestion des ressources humaines est optimisée</b>															

Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		Cibles annuelles																
				2021		2022			2023			2024			2025							
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T				
4.2.1.1	Taux de couverture des besoins en personnel administratif (Personnel d'Administration et de Gestion, Personnel d'Animation de la Vie scolaire et Orientation scolaire et professionnelle)	Rapport d'activités de la DRH	DRH	NA	NA	10,6%	NA	NA	11%	NA	NA	12%	NA	NA	13%	NA	NA	14%	NA	NA	15%	
4.2.1.2	Proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour	Rapport de la session du mouvement national pour convenances personnelles	DRH	NA	NA	82,5%	NA	82,5%	NA	NA	86%	NA	NA	NA	13%	NA	NA	90%	NA	NA	93%	
<b>Effet attendu 4.2.2 : Les ressources financières sont transformées en résultats escomptés</b>																						
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence 2020		Cibles annuelles																
				2021		2022			2023			2024			2025							
				F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T				
4.2.2.1	Taux d'exécution du budget (hors dépenses du personnel, hors financement extérieur)	CID	DAF	NA	NA	95,1%	NA	NA	96%	NA	NA	96%	NA	NA	96%	NA	NA	96%	NA	NA	96%	

### N.3 Cadre programmatique du PSDEBS

Axes/Actions	Programmation financière des ressources en milliers de FCFA						
	2021 T4	2022	2023	2024	2025	Total	
<b>Axe stratégique n°1 : Développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire</b>	<b>142 152 339</b>	<b>234 775 386</b>	<b>359 051 666</b>	<b>365 762 872</b>	<b>376 214 601</b>	<b>1 477 956 864</b>	
<i>Mettre en œuvre la feuille de route des Actions nationales de l'éducation nationale en lien avec l'accès</i>	-	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	300 000 000	
Action 1.1: Développement et gestion des infrastructures d'accueil.	23 183 383	36 098 253	107 656 307	114 411 307	124 912 174	406 261 424	
Action 1.2 : offre d'enseignants	76 482 973	76 162 150	76 171 876	76 190 582	76 203 944	381 211 524	
Action 1.3 : Egalité et équité d'accès pour tous	241 000	281 000	281 000	281 000	281 000	1 365 000	
Action 1.4 : Développement de l'éducation inclusive	50 000	152 000	152 000	152 000	152 000	658 000	
Action 1.5: Appui aux structures privées d'enseignement	9 261 000	9 261 000	9 261 000	9 261 000	9 261 000	46 305 000	
Action 1.6 : Mobilisation sociale et l'implication des parties prenantes	950 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	5 150 000	
Action 1.7: Mesures incitatives en faveur de l'EFPT	100 000	183 500	183 500	183 500	183 500	834 000	
Action 1.8 : Santé-hygiène-nutrition et prévention du VIH/SIDA et les IST en milieu scolaire	175 784	175 784	175 784	175 784	175 784	878 920	
Action 1.9 : Maintien dans l'éducation formelle et Gestion hygiénique des menstrues en milieu scolaire	30 386 699	31 929 699	31 929 699	31 929 699	31 929 699	158 105 496	
Action 1.10 : Continuité de l'éducation en situation d'urgence	1 321 500	4 482 000	57 190 500	57 128 000	57 065 500	177 187 500	

Axes/Actions	Programmation financière des ressources en milliers de FCFA						Total
	2021 T4	2022	2023	2024	2025		
<b>Axe stratégique n°2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle</b>	<b>27 550 000</b>	<b>209 136 446</b>	<b>214 152 064</b>	<b>215 430 335</b>	<b>216 776 726</b>	<b>883 045 571</b>	
<i>Mettre en œuvre la feuille de route des Assises nationales de l'éducation nationale en lien avec la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle</i>	-	50 627 618	50 627 618	50 627 618	50 627 618	202 510 473	
Action 2.1 : Formation du personnel enseignant et d'encadrement	18 500 000	33 250 000	35 626 533	35 626 533	35 626 533	158 629 599	
Action 2.2 : Suivi et encadrement pédagogique	5 000 000	5 161 975	5 161 975	5 161 975	5 161 975	25 647 900	
Action 2.3 : Curricula et programmes d'enseignement / formation	1 000 000	54 900 000	54 900 000	54 900 000	54 900 000	220 600 000	
Action 2.4 : Matériels pédagogiques et didactiques	2 000 000	11 661 852	13 510 938	14 789 209	16 135 600	58 097 600	
Action 2.5: Evaluation des connaissances et des compétences	-	35 200 000	35 200 000	35 200 000	35 200 000	140 800 000	
Action 2.6: Recherche-action et la recherche développement	-	100 000	890 000	890 000	890 000	2 770 000	
Action 2.7: Introduction de l'enseignement de l'anglais au primaire dès la classe de CE1	-	15 150 000	15 150 000	15 150 000	15 150 000	60 600 000	
Action 2.8 : Partenariat école-entreprise	-	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000	
Action 2.9: Orientation scolaire et professionnelle	-	265 000	265 000	265 000	265 000	1 060 000	
Action 2.10: Valorisation des langues nationales, de la culture et du sport dans l'enseignement	-	120 000	120 000	120 000	120 000	480 000	

Axe/ Actions	Programmation financière des ressources en milliers de FCFA						Total
	2021 T4	2022	2023	2024	2025		
Action 2.11 : Opérationnalisation des passerelles	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	4 250 000
Action 2.12: Promotion de l'éducation à la citoyenneté	200 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 200 000
Action 2.13: Prévention de la violence et lutte contre la consommation de l'alcool, de la drogue et autres stupéfiants en milieu scolaire.	-	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	3 200 000
<b>Axe stratégique n°3 : Développement de l'Éducation non formelle (ENF)</b>	<b>8 264 600</b>	<b>59 742 514</b>	<b>61 651 383</b>	<b>61 709 687</b>	<b>61 827 426</b>	<b>61 827 426</b>	<b>253 195 609</b>
<i>Mettre en œuvre la feuille de route des Actions nationales de l'éducation nationale en lien avec l'ENF</i>							
Action 3.1: Offre d'éducation non formelle	-	992 000	1 747 000	1 717 000	1 717 000	1 717 000	6 173 000
Action 3.2 : Extension linguistique	-	350 000	655 000	655 000	655 000	655 000	2 315 000
Action 3.3 : Amélioration de la demande en éducation non formelle	1 000 000	1 057 132	1 282 132	1 282 132	1 282 132	1 282 132	5 903 528
Action 3.4 : Renforcement de la mobilisation sociale en ENF	360 000	360 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 070 000
Action 3.5 : Amélioration de l'efficacité interne de l'ENF	-	6 368 782	6 427 651	6 515 955	6 633 694	6 633 694	25 946 081
Action 3.6: Evaluation et certification des acquis et des apprentissages	2 000 000	2 275 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	11 775 000
Action 3.7: Développement de l'environnement lettré et des compétences professionnelles	-	335 000	485 000	485 000	485 000	485 000	1 790 000
Action 3.8: Suivi encadrement des apprenants	4 904 600	5 504 600	5 604 600	5 604 600	5 604 600	5 604 600	27 223 000

Programmation financière des ressources en milliers de FCFA						
Axes/Actions	2021 T4	2022	2023	2024	2025	Total
Axe 4 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire	54 203 247	58 988 247	59 888 247	59 511 580	59 691 580	292 282 900
<i>Mettre en œuvre la feuille de route des Académies nationales de l'éducation nationale en lien avec le pilotage</i>	-	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000
Action 4.1 : Coordination des programmes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
Action 4.2 : Planification des activités	520 000	440 000	520 000	440 000	520 000	2 440 000
Action 4.3 : Suivi/évaluation des activités.	1 920 000	3 170 000	3 320 000	3 220 000	3 320 000	14 950 000
Action 4.4 : Renforcement des capacités institutionnelles	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	1 375 000
Action 4.5 : Communication interne	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	675 000
Action 4.6 : Communication externe	100 000	525 000	525 000	525 000	525 000	2 200 000
Action 4.7 : Gestion des carrières	44 736 580	44 736 580	44 736 580	44 736 580	44 736 580	223 682 900
Action 4.8 : Développement des ressources humaines	1 756 667	2 286 667	2 326 667	2 130 000	2 130 000	10 630 000
Action 4.9 : Gestion des ressources financières	4 410 000	4 410 000	4 410 000	4 410 000	4 410 000	22 050 000
Action 4.10 : Gestion des ressources matérielles	100 000	260 000	890 000	890 000	890 000	3 030 000
<b>Total PSDEBS</b>	<b>232 170 186</b>	<b>562 642 592</b>	<b>694 743 360</b>	<b>702 414 475</b>	<b>714 510 333</b>	<b>2 906 480 945</b>

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	I
AVANT-PROPOS.....	II
CLARIFICATION DES CONCEPTS .....	III
RESUME EXECUTIF .....	VII
CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
<b>I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE L'EDUCATION DE BASE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....</b>	<b>3</b>
I.1 UN CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DU PAYS MARQUE PAR DES CRISES .....	3
I.2 DES CADRES INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL CARACTERISES PAR UNE MULTIPLICITE D'ACTRICES/ACTEURS ET UN CADRE JURIDIQUE EN QUETE D'APPROPRIATION .....	5
I.2.1 <i>Cadres institutionnel et organisationnel</i> .....	5
I.2.2 <i>Cadre juridique</i> .....	5
I.3 DES RESSOURCES INSUFFISANTES A RATIONNALISER.....	6
I.3.1 <i>Des ressources humaines importantes, insuffisamment employées</i> .....	6
I.3.2 <i>Des ressources infrastructurelles et matérielles en quantité insuffisante et en état de dégradation</i> ....	7
I.3.3 <i>Des ressources financières insuffisantes et nécessitant une gestion efficiente</i> .....	8
I.4 BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES PASSES ET EN COURS.....	8
I.4.1 <i>Les acquis enregistrés au niveau du PDSEB 2012-2021</i> .....	8
I.4.2 <i>Les insuffisances enregistrées dans la mise en œuvre du PDSEB</i> .....	9
I.5 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES .....	14
I.6 FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES .....	14
I.7 DEFIS A RELEVER.....	17
<b>II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>18</b>
II.1 LES FONDEMENTS.....	18
II.2 LA VISION.....	19
II.3 LES PRINCIPES DIRECTEURS .....	19
II.4 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	20
II.4.1 <i>L'objectif global et les impacts attendus</i> .....	20
II.4.2 <i>Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus</i> .....	21
<b>III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION .....</b>	<b>26</b>
III.1 DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	26
III.1.1 <i>Instruments de mise en œuvre</i> .....	26
III.1.2 <i>Acteurs de mise en œuvre</i> .....	26
III.1.3 <i>Cadre organisationnel</i> .....	27
III.2 SUIVI-EVALUATION .....	28
III.3 MECANISME DE FINANCEMENT.....	28
III.4 ANALYSE ET GESTION DES RISQUES. ....	29
<b>IV. ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
IV.1 CADRE LOGIQUE.....	32
IV.2 CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE DU PSDEBS .....	37
IV.3 CADRE PROGRAMMATIQUE DU PSDEBS.....	44